

VOTONS LES LOIS

RIC contre chaos

Le RIC au secours de la France, de sa démocratie, de sa paix civile

Votons les lois !
Le RIC, un moyen éprouvé pour améliorer la paix civile

Depuis le temps des voitures à cheval et de la presse papier, notre système politique est resté un système représentatif. Nous n'avons qu'un droit, celui d'élire. Nous ne votons jamais nos lois mais élisons ceux qui vont tout gérer à notre place, une minorité de gouvernants qui aura tous les pouvoirs. Ce n'est pas *stricto sensu* la démocratie et ce n'est pas très équilibré.

C'était un bon système pour le XIXème siècle où les communications, difficiles, empêchaient de voter directement la loi et où l'on devait envoyer des députés au cœur de l'information, à Paris, où ils votaient toutes les lois. Cela n'a plus grand sens aujourd'hui, à l'heure où les citoyens dans toute la France sont ultra informés.

L'information n'est plus l'apanage de quelques-uns. Les nouvelles -vraies ou fausses comme toujours- circulent partout. Vite. Librement. Nous sommes à l'ère du digital. Des outils, qui modifient tout : les consommations, les circulations, les apprentissages, ... et la politique. L'accès à tout devient plus direct : on veut et on peut tout savoir d'un simple clic. Cela remet en cause tous les monopoles et les autorités. Et le monopole des politiques ne tient pas plus que les autres.

Logiquement, la demande pour une dose de démocratie directe se renforce. A l'ère du digital voter les lois directement n'aura jamais été aussi simple. On peut pétitionner en ligne, s'informer en ligne et même voter en ligne. Notre vieux système politique paraît donc chaque jour plus obsolète. Et si nous le modernisons pour l'adapter aux attentes des citoyennes et citoyens d'aujourd'hui ?

Notre vieux système
prouve chaque jour ses limites
et laisse s'installer le chaos

Pas de consentement à la loi = chaos

Que constate-t-on ? Le citoyen français consent de moins en moins à la loi. Pourquoi ? Il y a mille raisons mais la plus simple est qu'elle -la loi- n'est pas au cœur de la politique.

La loi, la loi qui s'applique à tous, est reléguée au second plan du débat politique qui se passionne pour les individus plus que pour les lois et leurs détails. La loi est le parent pauvre de la politique, alors même qu'elle en est l'essence : n'oublions jamais que nous sommes bien plus gouvernés par les lois écrites depuis 200 ans que par nos dirigeants du moment. Les lois restent quand les élus passent. Les débats de fond, sur l'environnement ou la mondialisation par exemple, sont confisqués par des querelles de personnes. Ces dernières sont tellement fortes que les partis ont du mal à soutenir les propositions de leurs concurrents même quand, au fond, ils les approuvent.

Dès lors, sans surprise, les citoyens ne s'approprient plus les lois. Pire, ils ont l'impression que les textes législatifs leur sont imposés par des élus déconnectés du quotidien.

Comment respecter une loi lorsqu'elle est incomprise ?

Soyons lucides, si on ne consent plus à la loi, le chaos s'installe tôt ou tard, il est d'ailleurs déjà souvent là, pesant tout autant sur le quotidien de chaque citoyen, de la société que sur la vie des entreprises. Nous sommes tous pris en otage par des contestations toujours plus violentes.

Les révoltes et les manifestations se succèdent à un rythme accéléré. Tous les groupes qui veulent s'exprimer le font de façon de moins en moins civique. De plus en plus violente.

Qui aurait pu imaginer, il y a seulement 20 ans, de quasi scènes d'émeutes ? De telles fractures au sein de notre société ? Inutile de faire une liste mais juste de repenser aux 20 dernières années. Avez-vous oublié les Bonnets rouges bien avant les Gilets jaunes ? La contestation sur les retraites, la loi El Kohmri, le mouvement Black Lives Matter ? Et même les professions qui ne manifestaient jamais battent maintenant le pavé : les avocats, les soignants, les pompiers ou même les policiers.

Ce désordre permanent représente un coût immense pour la Nation et notre économie.

Comment en sortir ? Il n'y a pas de solution aujourd'hui.

Notre démocratie n'a
pas de solution
pacifique
pour résoudre ses conflits

Consentement à la loi = stabilité et paix civile

Que peut-on faire pour éviter une (nouvelle) révolution ou un régime autoritaire qui ne manquerait pas d'arriver après le chaos ?

Que manque-t-il, dans nos institutions, pour passer d'un climat orageux à un ciel plus dégagé ?

Il ne peut y avoir de stabilité si les citoyens ne consentent pas aux décisions. Il nous faut donc un régime politique qui produise des lois acceptées.

Alors faut-il renverser les tables de la Cinquième République ? Créer une Sixième République ? Convoquer une Convention pour réécrire la Constitution ? Peut-être. Mais, si détruire n'est jamais très compliqué, reconstruire est malaisé... et aléatoire.

Il semble plus simple et efficace d'ajouter un système constitutionnel éprouvé et ancien en complément de ce que nous avons déjà.

Et, précisément, nous avons l'exemple de nombreux pays qui ont répondu à cet enjeu et ont ajouté une deuxième jambe à leur système politique électif en instituant des referendums initiés par les citoyens. Depuis 150 ans, la moitié des états américains, de nombreux pays d'Europe et d'ailleurs ont adopté le '*Referendum d'Initiative Citoyenne*'.

Ce 'Referendum d'Initiative Citoyenne' ou 'RIC' permet aux citoyens de proposer une loi via une pétition. Si elle réunit suffisamment de signatures, elle est ensuite votée automatiquement par referendum.

En Suisse ou en Californie, les citoyens ont donc 3 *droits citoyens* là où nous n'en avons qu'un : le droit d'élire et d'être élus (comme nous) mais aussi de proposer une loi et de voter au referendum qui suit. Ils peuvent donc voter les lois quand ils le jugent nécessaire.

Malgré la présence de ce système en Californie par exemple (similaire à la France en taille), certains restent persuadés que c'est un système pour 'petits pays pacifiques' en se référant à la Suisse. Mais contrairement à ce qu'on pourrait croire, la Suisse n'est pas destinée par nature à être un pays stable et pacifique. Autrefois, à l'inverse d'aujourd'hui, ce pays était loin

d'être réputé pour sa population pacifique : il a fourni aux rois d'Europe les meilleurs mercenaires et cela pendant des siècles.

Il est de plus confronté à des difficultés bien plus complexes que les nôtres : 4 langues nationales dont 3 langues officielles, 2 religions principales (protestants et catholiques) qui se détestaient, une grande partie du pays inhabitable (haute montagne). Un tel pays aurait pu sombrer dans une guerre civile sans fin. Ajoutons enfin qu'un pays de 8 M d'habitants dont 2 M d'étrangers n'est pas un 'petit pays' où les problèmes se règlent entre amis ! C'est d'ailleurs après une longue période insurrectionnelle et des épisodes de guerre civile que la Suisse a créé le RIC en 1848. Cela a équilibré les institutions en faveur des minorités (notamment la minorité catholique et la minorité ouvrière à l'époque). Aujourd'hui la Suisse bénéficie d'une économie florissante et d'une grande stabilité politique. A Berne, Genève ou Lausanne, le chaos à la suite de manifestations qui dégénèrent n'est pas la norme. Une dose de démocratie directe dans le système politique est peut-être pour beaucoup dans cet équilibre.

En dehors de la Suisse et des USA, on trouve aussi des RIC sous diverses formes dans de nombreuses démocraties : Italie, Allemagne, Lituanie, Uruguay, Slovénie ...

Et la progression du RIC dans le monde s'accélère depuis les années 1990. En France, le RIC, soutenu par plus de 70%, voire 80% des Français selon les sondages, avait été promis par François Mitterrand puis par le parti de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy (le RPR) mais, une fois au pouvoir, aucun n'a tenu sa promesse. Cela reste une revendication d'opposant.

En réalité la démocratie directe, très étudiée chez beaucoup de nos voisins, est à peu près inconnue de nos élites politiques et même universitaires (elle n'est quasiment pas étudiée et est vue comme quelque chose d'exotique). La plupart des études et des publications sur le sujet sont américaines ou européennes mais jamais françaises.

Aujourd'hui, dans les réunions internationales sur la démocratie directe, les représentants des autres démocraties s'étonnent souvent de voir la France rester en arrière au sujet du RIC qui est au fond un droit assez basique dont les bénéfices ont été validés depuis longtemps.

Maintenant que l'on commence en France à en parler vraiment, les commentateurs sont un peu désarmés, et des peurs irrationnelles jaillissent à propos de ce vieux système qui a pourtant fait ses preuves. C'est la raison de ce livre : mieux comprendre de quoi il s'agit et en quoi le RIC peut répondre notamment à notre besoin de paix civile. A noter que le RIC est repris par des citoyens excédés par leurs élites ; ils y voient parfois un outil pour renverser la table. En pratique, le RIC est au contraire un outil de

modération car il canalise les oppositions. Si on veut vraiment la révolution, le RIC n'est pas le bon système.

Et oui, une dose de démocratie directe glisse de la stabilité dans les équilibres, toujours fragiles, des institutions en laissant parler les diverses majorités de citoyens. Ces citoyens raisonnables et pragmatiques qu'on n'entend que trop rarement dans le débat politique.

Au fond, si la clé de voûte d'une société apaisée passe par le consentement à la loi, alors le RIC est une bonne solution qui va dans le sens de l'Histoire et de l'élargissement des droits des citoyens.

La logique du nouveau monde connecté qui veut que le citoyen puisse s'informer de plus en plus facilement rend encore plus évident et inévitable ce progrès des droits citoyens.

Aujourd'hui la question n'est probablement pas de savoir si le RIC va devenir un outil essentiel de notre vie politique ... mais quand il va effectivement le devenir !

Si c'est bien le cas, actuellement nous perdons du temps.

Le RIC
contribue
à la paix civile

Le RIC, le pari de l'Intelligence collective

En 1789, la France était en avance sur son temps. Elle est maintenant en retard. En 1789, la France ouvrait la voie d'un nouveau régime. Après moult détours la République et la démocratie se sont finalement imposées.

En près de deux siècles, la démocratie n'a cessé d'évoluer pour s'améliorer, les avancées des droits civiques ont été progressives.

Aux premières heures de notre République, seuls les hommes riches avaient le droit de vote. Puis, en 1848, le vote fut élargi à tous les hommes de plus de 21 ans. Il a tout de même fallu attendre 1944 et la fin de la Deuxième Guerre mondiale, pour que les femmes obtiennent le droit de vote.

A chaque étape de cet élargissement des droits, conservateurs et réactionnaires ont expliqué que les nouveaux votants n'étaient « pas compétents », que c'était « dangereux » de laisser les gens modestes ou les femmes voter ! N'en déplaise à tous les conservatismes, ils se sont toujours trompés. Pourtant les mêmes arguments reviennent aujourd'hui face au RIC. N'est-il pas temps d'élargir de nouveau les droits et de pouvoir voter les lois

quand nous le jugeons important comme en Californie, en Oregon, en Uruguay ou en Suisse ?

Car si notre Constitution (toujours d'actualité depuis 1958) stipule : « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du referendum* », les constituants n'ont pas réellement donné aux citoyens les moyens de proposer directement une loi et un referendum !

Et la Constitution (beaucoup de nos dirigeants aussi !) confond referendum et plébiscite : le plébiscite est un referendum proposé par le gouvernement, rien à voir avec un RIC '*Referendum d'Initiative Citoyenne*'. Au point qu'il revient au président de la République -ou à la majorité- de décider ou non de la tenue d'une consultation référendaire.

Le referendum citoyen reste *inaccessible* alors qu'il pourrait être un pouvoir modérateur face à la toute-puissance de l'élection. Insistons sur ce point : un referendum citoyen reste une occasion de donner la parole aux citoyens désireux de débattre. C'est une soupape qui empêche une trop grande déconnection des dirigeants.

Certes, cela demande de moderniser notre chère République.

Pas si facile ! Depuis des lustres, chacun s'accorde à dire qu'il faut réformer ceci ou cela mais, en fait, rien ne change ou presque. Et pour cause ! Les tenants de la réforme s'écharpent avec leurs opposants à travers les réseaux sociaux, sur les plateaux télé ou dans les rues mais aucun vote, jamais, ne vient trancher le débat, dégager une majorité et permettre à la société de passer à un autre sujet.

Pourtant on pourrait faire de ces inévitables débats un atout et non une faiblesse.

Les désaccords sont l'essence même d'une vie politique démocratique. Entre gouvernants et gouvernés mais aussi entre gouvernés. Il peut ainsi y avoir débat sur des questions économiques, sociales, institutionnelles... Peu importe ! Ce n'est pas en soi un problème. La seule vraie question, la seule qui vaille : comment sortir d'un débat de façon pacifique et constructive pour le pays ? Un contre-pouvoir intelligent qui oblige à *proposer* et non à seulement *critiquer* (c'est si facile) est probablement un début de solution. C'est ce qui se passe dans les pays qui ont le RIC.

Car oui, les gouvernants n'ont pas de contre-pouvoir réel dans notre pays (autre que la rue).

Et oui, être démocrate c'est penser qu'il existe une Intelligence collective.

Que le vote de millions de Françaises et de Français de tous horizons avec chacun leur expérience unique est une Intelligence beaucoup plus puissante que celle de quelques-uns.

Et oui, être démocrate c'est aussi penser que les lois qui s'appliquent à la Nation doivent être consenties par la Nation elle-même. Après tout c'est bien elle- la Nation- qui supporte le poids et les conséquences des lois.

Bien sûr on peut penser qu'il faut des despotes éclairés ou une aristocratie pour diriger le peuple mal informé et incompetent sur l'essentiel des sujets. C'est un point de vue en fait assez souvent partagé par des gens plutôt aisés, de media ou de pouvoir. Il est tellement tentant de se croire plus 'éclairé' que le reste de la population. Mais franchement, c'est tout simplement ne pas être démocrate. Rien ne prouve d'ailleurs que les plus diplômés de nos concitoyens soient les plus pragmatiques ou les plus raisonnables.

N'est-il pas temps d'élargir les droits citoyens pour vivifier notre démocratie ?

Permettons aux citoyens,
de proposer
au lieu de s'opposer

Un RIC constitutionnel pour une multitude de possibilités

Le RIC peut prendre quatre formes principales : il peut être institué pour proposer des lois, pour abroger des lois, pour révoquer des élus et bien sûr pour changer la Constitution. Il peut exister au niveau national mais aussi au niveau local où il est très utile comme contre-pouvoir aux excès des dirigeants locaux.

Avant de mettre en place ces différents RIC (ou non, c'est aux citoyennes et citoyens d'en décider), il est nécessaire de modifier la Constitution pour préciser les modalités de chacun : nombre de signatures pour la pétition, délai de recueil, modalité de votes.

Le plus important de ces RIC est donc le RIC constitutionnel. C'est le verrou qui débloque le reste. C'est la mère de toutes les autres batailles démocratiques. Il permet aux citoyens de décider s'ils veulent ou non d'autres RIC et d'autres modifications de la Constitution. C'est ce RIC que nous demandons aujourd'hui de proposer aux citoyens.

Et pour que ce RIC constitutionnel soit pertinent (et ne puisse être annulé par le Parlement), nous proposons d'interdire de modifier notre Constitution sans vote citoyen. Savez-vous que, depuis 1958, notre Constitution a changé vingt-deux fois... dont vingt-et-une fois sans faire voter les citoyens directement concernés ?

Nous proposons en fait ce que les Suisses ont au niveau fédéral.

N'attendons pas une guerre civile,
pour instituer
le RIC

Le Referendum d'Initiative Citoyenne est une solution pacifique pour gérer les conflits entre gouvernants et gouvernés ou à l'intérieur de la population.

Le RIC permet d'aborder les sujets 'angles morts' que les dirigeants ne veulent pas traiter (trop risqué électoralement).

Le RIC donne du pouvoir à ceux qui sont 'anti système' mais en les obligeant à proposer des lois et à jouer le jeu ... du système.

Le RIC est un contre-pouvoir intelligent qui utilise l'intelligence collective.

Le RIC est très simple à l'ère digitale et va dans le sens de la paix civile.

Il ne change pas structurellement notre système politique.

Il ne résout pas tous les problèmes mais il améliore et modère le système.

Nous demandons donc un vote sur la proposition suivante (détaillée à la fin du livre) destinée à instituer dans notre pays un RIC constitutionnel :

. Toute modification de la Constitution doit être soumise à referendum (on ne peut plus passer par les parlementaires).

. Les Citoyennes et Citoyens comme le Président de la République et les parlementaires peuvent proposer une modification de la Constitution.

. 700 000 signatures recueillies en dix-huit mois déclenchent un referendum au plus tard dans les douze mois.

En résumé

Qu'est-ce qu'un RIC constitutionnel ?

- Un outil de modération et de paix civile ;
- Qui donne la parole à des minorités de tous bords via une pétition de 700.000 signatures ;
- L'occasion d'un débat démocratique concret impliquant tous les citoyens ;
- La confrontation pacifique des opinions des minorités à l'existence -ou non- de majorités réelles.

Comment cela marche-t-il ?

Tout RIC fonctionne en trois temps indissociables :

1. Une pétition qui donne le pouvoir aux minorités quelles qu'elles soient,
2. Un débat sur les lois et non sur des individus,
3. Un vote qui tranche avec une majorité de circonstance.

1- D'abord, écouter les minorités

L'initiative pour tous, c'est le droit de toutes les minorités à provoquer un débat et un vote.

On l'a vu : le RIC compte trois moments indissociables les uns des autres. En premier lieu, la convocation d'un referendum, grâce à une pétition réunissant au moins 700 000 signatures (dans notre proposition).

Ensuite, un débat offrant la parole aux deux « camps » qui s'opposent, les tenants du « oui » et les défenseurs du « non ».

Enfin, un vote qui tranche le débat et permet d'avancer.

Arrêtons-nous un instant sur le premier temps de cette valse à trois temps que constitue à nos yeux le RIC.

Des signatures plutôt que des manifestations

C'est un constat : une grande majorité de nos concitoyens ne se sentent pas écoutés et, au-delà, se sentent mal représentés. Au point, on l'oublie parfois, que la participation aux élections est en train de devenir un nouveau privilège de gens aisés et diplômés (voir l'excellent ouvrage 'Diploma Democracy' aux éditions Oxford University). Les plus modestes, les quartiers les plus défavorisés qui se sentent déjà exclus de la société française, ne votent plus. Cette fracture est profonde. Dangereuse.

Le paradoxe, c'est que ce ressenti d'exclusion est très largement partagé. In fine, aucune minorité n'a le sentiment d'être entendue... alors même qu'elle soupçonne ou accuse les autres minorités de l'être ! En guise d'exemple, citons les chefs d'entreprise qui ne se sentent pas écoutés, là où de très nombreux citoyens reprochent au gouvernement d'être celui... des seuls chefs d'entreprise et des lobbies !

En fait, notre système, où l'on ne fait que voter pour des individus et où l'on ne vote jamais de lois en direct, ne satisfait personne. Nous sommes tous les victimes de cette absence de droits citoyens.

Et pour le gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, cela rend notre pays difficile, voire impossible, à conduire et à réformer. Tout le monde s'accorde à penser qu'il faut des réformes, mais lesquelles ? Dès qu'un gouvernement réforme, des colères explosent !

La colère citoyenne n'est pas récente. Mais, elle s'accélère. Depuis 1995 et des manifestations monstres, on vit une augmentation des manifestations sauvages et des actions de petits groupes. En 1995, les manifestations étaient encore encadrées par les syndicats. Aujourd'hui, tout dérape à vive allure. Nous enchaînons les mouvements de mécontentement aux couleurs variées, des Bonnets rouges aux Gilets jaunes en passant par les Blouses blanches. Il faut dire que, à l'heure actuelle, si les grandes entreprises peuvent, elles, avoir recours au lobbying auprès des élus, pour se faire entendre, les opposants ne disposent, objectivement, d'aucun autre outil efficace qu'une certaine violence. Et c'est triste à dire mais c'est le moment franchement insurrectionnel des Gilets jaunes (prise de l'Arc de Triomphe, saccage autour des Champs Élysées) qui leur a permis d'obtenir les seules concessions du gouvernement.

Cette violence qui se décline... allant d'insultes à de véritables homicides involontaires. Cette violence, quasi systématique, casse, brûle, barricade, blesse, détériore, agresse.

Certains même ne viennent pas manifester mais simplement casser... casser du flic, casser des boutiques, casser notre société. Les forces de l'ordre sont prises en étau entre cette violence toujours plus intense et les instructions du gouvernement. L'engrenage est infernal. Or les forces de l'ordre ne peuvent régler un problème qui est et reste d'abord politique. Ce n'est pas leur métier de faire accepter des lois qui ne sont pas consenties. Soyons réalistes : aujourd'hui, la France est plongée dans une période prérévolutionnaire. Certes cela peut durer très longtemps, personne ne connaît la résilience de la société. Mais si nous ne nous sortons pas de ce chaos par le haut, le risque de voir surgir un régime autoritaire providentiel deviendra chaque jour plus réel.

Le RIC est un bon moyen, éprouvé à l'étranger, pour les gouvernés de s'exprimer sans violence. Avec le RIC, ces mouvements, qui, parfois, se traduisent par des morts et qui, toujours, abîment la société et l'économie, pourraient être évités. Avec les moyens modernes de communication et les réseaux sociaux, les citoyens pourraient facilement se regrouper collectivement pour proposer autre chose au lieu de *détruire*. Faire part de leur avis. Pas seulement critiquer (c'est tellement facile et tellement nuisible) mais proposer ! Pétitionner pour lancer une proposition.

Le mouvement des Gilets jaunes a prouvé qu'il était possible de se rassembler. Nous pourrions aller au-delà de la simple contestation et sortir de l'ornière en faisant des propositions qui seraient ensuite soumises au vote.

Si seulement des citoyens pouvaient prendre l'initiative d'interroger les Français et de les faire voter !

A l'heure actuelle, la pétition demandant un referendum n'a aucune valeur impérative au sein de nos vieilles institutions. C'est tout l'objet du RIC constitutionnel que nous demandons :

Chaque citoyen, dès lors qu'il n'est pas seul à défendre une idée, pourrait faire entendre sa voix. Sans violence.

Très concrètement, cela signifie que toutes les minorités pourraient s'exprimer, dès lors qu'elles sont représentatives avec 700 000 signataires. Plus personne ne pourrait se sentir muselé, tenu à l'écart des décisions qui pourtant le concernent.

Tous, gouvernants et gouvernés, nous avons donc intérêt à utiliser cet outil commun et simple que représente le RIC, un outil qui nous permet d'être entendus, de débattre et de voter.

Une véritable démocratie se nourrit de ses divergences et de ses débats. De débats légitimes. De divergences respectables si elles ne sont pas violentes.

Nous pouvons tous signer
et participer
de façon pacifique

Donner la parole à toutes les minorités

Dans notre système actuel, les citoyens ne peuvent jamais proposer directement une loi. Pour ce faire, ils doivent compter sur leurs élus. Notre rôle citoyen se cantonne donc à élire des représentants en leur signant un chèque en blanc.

Le gouvernement, qui concentre le pouvoir de gouverner et le pouvoir de faire la loi, a en pratique le monopole de l'initiative des lois. Si un texte législatif peut -en théorie- être proposée par un parlementaire, le gouvernement appuyé par sa majorité tient l'Assemblée.

Mais être élu de la majorité ne signifie pas être majoritaire. Il est abusif de prétendre qu'un pouvoir est soutenu par une majorité, quand, dans la réalité mathématique des faits, il ne l'est que par une *forte minorité*. Une forte minorité qui, par ailleurs, lui suffit pour détenir une majorité au Parlement. N'oublions pas que le président de la République, tout comme les députés ou même les maires représentent rarement une majorité réelle. Aujourd'hui, par exemple, le parti d'Emmanuel Macron n'est vraiment soutenu que par 5 à 8 millions de Français. C'est énorme. Mais c'est objectivement très loin d'une majorité des quelques 48 millions d'électeurs.

Dans les faits, ce que l'on appelle la majorité à l'Assemblée nationale représente uniquement une *minorité d'électeurs* en capacité de s'imposer et imposer ses choix à toutes les autres majorités.

Ainsi, pendant 23 ans, de 1958 à 1981, c'est la droite française et peu ou prou toujours les mêmes acteurs qui ont gouverné. Était-ce légitime ? Est-ce le rôle du système politique de confisquer le pouvoir pour quelques-uns ? N'est-ce pas son rôle, au contraire, d'apaiser le corps social en laissant émerger des lois qu'une majorité réelle des citoyens considère comme légitimes ? La clé de voûte d'un système politique est toujours de pacifier pour avancer.

Ce système actuel, nécessaire pour dégager un résultat aux urnes, pourrait être simplement amélioré. Le RIC redonnerait aux majorités diverses de

citoyens le rôle qui leur revient et, dès lors, éviterait que le gouvernement n'avance sans que les lois qu'il fait passer n'emportent l'adhésion du plus grand nombre.

Dans la pratique, sur beaucoup de sujets précis, les majorités peuvent fluctuer. Et les adversaires d'hier se retrouver ensemble... le temps de faire passer une loi. Aujourd'hui, cette souplesse qui permet de faire bouger les lignes est impossible à imaginer. Il y a une discipline de parti, tout comme il y a une logique majoritaire.

De façon concrète, comment faire entendre une majorité écologique sur un sujet, par exemple ? C'est impossible. Il faudrait que le mouvement écologiste remporte les élections présidentielles puis législatives et obtienne une majorité à l'Assemblée nationale. Et encore il y a tellement de divergences sur la vision d'un programme écologique au sein même des écologistes ! L'écologie, l'un des sujets essentiels pour une majorité de nos concitoyens, est donc cantonné à l'accessoire des politiques.

On le comprend bien : tout cela est profondément anti-démocratique et pousse mécaniquement à la radicalisation. Comment reprocher justement à des écologistes d'avoir recours à des actions d'éclats ? Si les citoyens disposaient de l'initiative des lois, on peut penser qu'il en serait autrement.

Pourquoi les citoyens ne pourraient-ils pas se saisir des sujets qui les concernent, lorsque leurs représentants élus ne le font pas ? Ce serait un facteur d'équilibre.

Avec le RIC, les citoyens engagés pourraient prendre leur destin en main... sans violence. Les citoyens qui se sentent concernés pourraient s'impliquer positivement (par la pétition). Le pouvoir ne serait plus perçu comme confisqué mais partagé.

Ceux qui ne s'expriment jamais doivent pouvoir prendre la parole. Sortir de l'ombre pour apporter leur pierre à l'édifice collectif. En premier lieu, bien sûr, les plus modestes, ceux qui boudent les urnes, les moins intégrés, les plus marginaux, ceux qui profitent le moins du *statu quo*. L'objectif du RIC est clair : permettre aux minorités, à toutes les minorités, de s'exprimer pour que les citoyens ne puissent penser qu'il faille agir autrement que démocratiquement pour se faire entendre.

Chaque citoyen -ou bien sûr une association ou un mouvement- s'il est convaincu de défendre quelque chose de fort, peut commencer une pétition. En fait, avec le RIC, on institutionnalise ce qui existe déjà grâce au digital en la matière. Grâce aux outils actuels, nous pouvons beaucoup mieux nous compter. Et essayer de peser sur les lois. Ainsi, la pétition lancée par Priscilla Ludosky a recueilli plus d'un million de signatures. Elle est le point de départ des Gilets jaunes. Mais combien aurait-il mieux valu pour la paix civile et notre économie, que cela déclenche un débat suivi d'un vote ! Plutôt que ces manifestations, les désordres et les destructions, les blessés, les morts, qui n'ont en rien atténué les frustrations de ces invisibles qui souhaitent simplement être entendus.

Il est temps, grand temps, de laisser s'exprimer les minorités (et oui même 1 million de signatures reste une minorité) dans un cadre constitutionnel.

Avec le RIC, plus personne, même l'opposant le plus farouche, ne peut prétendre ne pas avoir droit à la parole. Le monopole de la parole politique n'existe plus. Chacun peut s'engager librement. Toute minorité peut intervenir et se compter dans le débat public. Sans aucune violence. Les obsessions des uns et les abcès de fixation des autres pourront trouver une échappatoire concrète. Et, peut-être, déboucher, sur des lois. Mais, assurément, tout cela favorisera la paix civile. Avec le RIC la démocratie redevient vivante.

Le RIC donne
le droit à toutes les minorités
de proposer
des lois pour tous

Profiter de l'intelligence collective dans l'intérêt commun

Les élites diplômées savent, quand le peuple ignore ! Cet antagonisme est profondément ancré dans l'inconscient collectif. Et pourtant les faits contredisent clairement l'idée que nos gouvernants savent mieux que les autres. Nos gouvernements successifs, aussi diplômés et intelligents soient-ils, n'ont pas su éviter le chômage massif, ni le surendettement ou la désindustrialisation.

De toute façon personne ne peut avoir une connaissance réelle de l'expérience de l'ensemble du corps des citoyens. Parler du chômage n'a rien à voir avec vivre ce traumatisme.

Tout cela n'a rien de nouveau. Mais aujourd'hui, à l'ère digitale, la déconnexion gouvernants / gouvernés se voit plus et est de moins en moins acceptée.

Ce décalage a pour conséquence une montée, dangereuse, très dangereuse, des discours anti-élites. Ces discours de haine à l'égard des plus favorisés sont la conséquence directe d'un sentiment partagé par les plus meurtris et ceux qui souffrent de se voir imposer une politique dont ils ne veulent pas et qu'ils considèrent comme étant la même depuis 40 ans. N'oublions pas qu'en 2005 les Français ont rejeté un traité constitutionnel européen qui par la suite leur été imposé sans referendum. Comment ne pas se sentir piégé par des dirigeants largement favorables à ce traité ?

Sans la possibilité de dialogues, de dialogues constructifs, nous sommes figés dans une « engueulade » de sourds. A la frustration des uns répond la peur des autres. Des citoyens de tous groupes, toutes allégeances et de toutes

opinions sont de plus en plus critiques face aux institutions. Ces citoyens en colère campent exclusivement dans la critique quand ils ne voient pas partout des complots forgés par les plus favorisés. Ils sont convaincus que le gouvernement n'est pas là pour défendre leurs intérêts mais bien ceux de leurs supposés fidèles. Le consentement à la loi n'est plus qu'un vague souvenir. En lieu et place de l'adhésion, nous sommes confrontés à la défiance. Le chaos s'enracine.

Nous sommes installés dans un vieux monde bloqué alors même que, dans tous les domaines, il y a autour de nous des énergies incroyables. Une diversité et une richesse humaine française formidable. Comment réconcilier la politique avec les citoyens ? Nous avons reçu en héritage l'idéal démocratique. Si nous voulons le transmettre aux jeunes générations, à nos enfants, il nous faudrait mettre à jour le logiciel. Sans attendre. Et si nous libérions la parole de nos concitoyens et encourageons leur énergie créatrice ? Il est peut-être temps de consulter et d'écouter cette intelligence collective qui sommeille... et bout d'impatience d'être entendue ! La société peut avoir recours à toutes ses énergies et à toutes ses ressources pour progresser ! L'intelligence collective a besoin de tous.

Et précisément, le RIC peut permettre aux voix positives de se faire entendre. Enfin ! Car l'initiative citoyenne n'est pas un plébiscite pour une personne, c'est un débat qui débouche sur du concret. C'est une forme *a minima* de démocratie directe.

Mais ce n'est pas seulement un moyen de donner la parole aux invisibles, c'est aussi un moyen de donner la parole aux élites diverses qu'en réalité on n'entend jamais.

Nous pensons là à ces millions de gens aisés qui ne gouvernent pas et qui ne jouent plus vraiment leur rôle de « corps intermédiaire » dans la pratique actuelle du pouvoir. Un pouvoir aujourd'hui concentré à l'excès et qui tourne sur lui-même, comme hermétique au monde et à ses aspirations. Certes, ces citoyennes et citoyens sont privilégiés socialement, mais pour autant ils n'ont pas plus de voix que les autres citoyens... même s'ils votent encore un peu plus que les citoyens les plus modestes :

Avec le RIC, les maires ou les députés quels que soient leurs partis peuvent eux aussi, enclencher des lois. L'opposition politique reprend, enfin, un sens positif. Elle n'est plus enfermée dans un rôle critique, inutile. Elle devient plus responsable car elle devient force de proposition. Elle sort des seuls discours pour passer aux actes.

Et bien sûr, impossible de parler de cette nécessaire intelligence collective sans évoquer les chefs d'entreprises, les syndicalistes, les forces de l'ordre, les avocats, les médecins et les soignants en général, les universitaires et le corps enseignant et j'en oublie tant... bref, tous ceux qui ont quelque chose à dire, des propositions à partager et qui souhaitent pouvoir s'exprimer, sans être obligés de rentrer dans un système politicien très spécifique.

C'est le vrai atout du RIC : laisser le pouvoir à tous dans l'intérêt commun. Cet intérêt commun qui passe aussi par une transparence accrue, non pas sur les personnes et leur vie privée mais sur leurs convictions et leurs combats. Savoir, grâce à des pétitions transparentes, qui veut quoi, permet de franchir un grand pas ! Fini les lobbies discrets qui parviennent à influencer la politique dans une opacité suspecte. Même sanction pour les groupes ou associations. Si quelqu'un parle au nom d'un groupe de citoyens, la pétition permet de savoir exactement ce que pèse ce groupe. S'il est vraiment représentatif ou non. Nous allons (enfin !) sortir du sublimé « Les Français pensent que » ou « Ma communauté pense que », pour entrer dans le « Combien de signataires ? ». C'est plus cash mais c'est bien plus efficace. Et probablement, cela remettra les pendules à l'heure pour de nombreux 'représentants' de groupes qui dans la pratique ne doivent pas représenter grand-chose.

Le RIC
permet à tous de
s'impliquer en politique

Pétitionner pour participer

Comment modérer la politique spectacle ? Il est vital de rééquilibrer une politique qui s'intéresse plus aux acteurs qu'à leur texte. De donner du fond aux débats. De réellement parler des lois qui nous concernent tous. Non seulement les polémiques personnelles nous empêchent d'avancer, mais surtout elles détournent notre attention des lois que nous avons besoin de connaître et de comprendre.

Parlons enfin de ce qui compte vraiment : les lois, les lois et les lois.

Des citoyens enclenchent une pétition qui provoque un vrai débat et un vote.

« Nous partîmes cinq cents, mais par un prompt renfort.

Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port. »

Rodrigue dans Le Cid résume la logique du RIC. En lieu et place d'une soirée entre amis à partager nos frustrations sur les politiques du gouvernement du moment, on peut imaginer des citoyens qui montent au créneau pour défendre une idée ou une loi. La chose politique, si indispensable lorsqu'elle dépasse les combats de coqs, canaliserait l'énergie collective et serait source de propositions plutôt que de frustrations voire de violences.

Les obsessions des uns – sur l'écologie, le nucléaire, l'insécurité, la vitesse sur les routes, le droit des animaux, la gestion de l'Etat, les problèmes d'intégration, les injustices raciales ou sociales, etc. -, vont chercher des alliés pour tenter de dessiner une majorité. Nous pouvons sortir de la politique du radotage qui tourne toujours autour des mêmes sujets sans jamais apporter de réponse concrète.

N'oublions pas que les minorités dominent toujours la politique. Ce qui change avec le RIC que nous proposons (celui qu'ont les Suisses), c'est que l'on impose aux minorités agissantes de collecter des signatures au lieu de mettre le feu ou de faire du lobbying ! Il s'agit de se compter autour d'un sujet et il suffit d'être un petit nombre pour commencer. Ce n'est ni plus, ni moins, qu'une démocratie effective. Plus apaisée.

Le recueil des signatures peut paraître effrayant. Mais entrons dans les détails :

- collecter 700 000 signatures est aujourd'hui bien plus aisé qu'hier grâce à l'outil digital ;
- 700 000 signatures, c'est bien moins que ce que prévoit la loi sur le Referendum d'initiative populaire (le RIP), démarche mort-née jamais appliquée car inapplicable (4.7 M de signatures !) ;
- 700 000 signatures, c'est un objectif important mais atteignable qui permet d'éviter que seules des associations puissantes, de riches organisations ou de puissants partis puissent les recueillir ;
- les citoyens disposent de 18 mois, un an et demi, pour recueillir les signatures, afin de leur donner toutes les chances d'y parvenir.
- et surtout 700 000 signatures, cela correspond à l'heure actuelle à 1,5% du corps électoral. En Suisse 1% du corps électoral permet de lancer un veto et 2% de lancer une loi. C'est donc un juste milieu.

Le RIC en toute sérénité

Regardons les choses en face. Le RIC, qui donne le pouvoir aux citoyens, fait peur à certains. Mais c'est du chaos que nous devrions avoir peur. Et ce qui nous conduit tout droit au chaos, c'est bien le sentiment, très largement partagé par de plus en plus de nos concitoyens, de ne pas pouvoir se faire entendre. Si les citoyens avaient la parole, s'ils pouvaient être associés aux lois et devenir force de proposition, la donne serait changée du tout au tout. Notons d'ailleurs qu'en Suisse, seulement 10% des Initiatives citoyennes sont finalement adoptées. L'essentiel n'est donc pas uniquement là. L'essentiel est aussi dans la liberté d'expression qu'offre la pétition. La première qualité du RIC, c'est bien de donner à chacun la possibilité d'être un acteur, soit en enclenchant une pétition, soit en la signant.

Lorsqu'on parle du RIC, l'une des inquiétudes de ses détracteurs est son champ d'action. Le RIC doit-il être ouvert à tous les sujets ? Vraiment, aucune limite et aucun contrôle ? Mais les gens sont-ils capables de parler de tout ? Du nucléaire ? De la peine de mort ? De la vitesse sur les routes ? Nous parlons, ici, d'un RIC constitutionnel. Or, en droit, on ne peut pas contrôler la constitutionnalité d'une réforme constitutionnelle ! Le Conseil Constitutionnel lui-même, le gardien de notre Constitution, s'est même logiquement déjà déclaré incompétent pour juger des réformes qui touchent à la Constitution (en 2003).

Et d'un point de vue pratique, interdire d'aborder certains sujets avec le RIC lui couperait les ailes. Cela donnerait aux citoyens le sentiment qu'ils sont manipulés, car capables d'intervenir sur tel ou tel sujet mineur mais incapables de s'exprimer sur les vrais sujets de fond pour eux ! C'est d'ailleurs ce que font certains politiciens avec la démocratie 'participative'. Ils laissent aux citoyens des petits sujets à débattre ... et se réservent le droit de décider. En démocratie directe les citoyens décident des sujets qu'ils veulent aborder comme de leur adoption par un vote.

L'intérêt même du RIC est de faire sortir des sujets 'angles morts' que les politiques n'ont pas intérêt à aborder car trop polémiques par exemple ou trop contraires à des lobbies importants, bref risqués électoralement. La gestion de l'écologie, du capitalisme ou de la mondialisation sont de bons exemples de ces sujets mais il y en a tant d'autres. Les votes dans les pays avec RIC sont très variés.

On doit donc pouvoir déclencher le débat et le vote sur n'importe quel sujet qui préoccupe une minorité active de citoyennes et citoyens. Nul ne doit se considérer comme stigmatisé ou rejeté.

Mais alors on va aussi voter sur les sujets économiques ? Les citoyens s'y connaissent-ils assez ? L'expérience nous montre que les pays avec RIC sont moins endettés que les autres (aux États-Unis on peut comparer les états avec ou sans RIC). En réalité le citoyen dépense son propre argent alors que l'élu peut être tenté d'utiliser l'argent public pour acheter des voix. La France est un des pays qui épargne le plus à titre individuel mais l'État, lui, est surendetté. Difficile de dire aux Français qu'ils sont incompetents !

Et pour nos droits ? Justement, le RIC, qui redonne toute sa place à l'intelligence collective et au bon sens, est la meilleure garantie contre la montée des extrémismes. Contre les régressions des droits. Certes, sur le papier, toutes avancées pourraient être balayées ! Mais objectivement, les régressions des droits sont beaucoup plus faciles dans notre régime actuel où les seuls élus détiennent un pouvoir sans contre-pouvoir. Les pires dictateurs ont pris le pouvoir avec des régimes parlementaires sans avoir besoin d'être majoritaires. Rappelons que Hitler n'a jamais eu la majorité des votants. En réalité, le RIC est le pire système pour une dictature car les citoyens peuvent constamment récupérer leurs droits civiques. Et sans même parler de dictature, combien de lois, en France, ont été jugées liberticides par des citoyens sans aucun moyen de s'y opposer ? Combien de restrictions de nos libertés ont été votées au Parlement depuis 2015 ? Depuis les attentats de Charlie Hebdo, et même pendant la crise du Covid, de nombreux citoyens ont critiqué les lois d'exceptions.

N'en déplaise aux esprits chagrins, l'Histoire prouve que le corps des citoyens souverains et ses millions de votants est la meilleure garantie contre les excès et probablement le plus raisonnable des corps politiques. Aucune dictature n'a d'ailleurs émergé dans les pays avec RIC.

Et disons-le tout net, ceux qui fantasment tel ou tel sujet mis au vote par le RIC (on a beaucoup parlé de la peine de mort par exemple) pour se prononcer pour ou contre se trompent d'enjeu. Ils avouent presque ne pas penser au bien public mais vouloir se servir de la Constitution pour imposer leurs idées. Le RIC est un mécanisme constitutionnel. On ne choisit pas une Constitution pour faire passer telle ou telle loi. C'est juste un système qui mettra sur la table des sujets avec lesquels nous serons parfois d'accord et parfois non.

L'expérience du RIC à l'étranger montre d'ailleurs que si les sujets « sortent », dans le doute, les citoyens votent toujours contre une loi dont ils ne sont pas sûrs. C'est donc un système qui rééquilibre, mais ce n'est pas un système qui 'renverse la table', loin de là.

Le RIC est un système de modération du jeu politique.

Le RIC est un
rempart contre
l'extrémisme

2- Ensuite, des débats sur les lois

L'un des secrets de la réussite du RIC tient à son rythme. A ses trois temps clairement distincts les uns des autres : la pétition, le débat puis le vote. Le deuxième temps du RIC impose des débats. Des débats centrés sur le fond et non sur des personnes puisqu'on y parle de lois. Des débats qui minimisent les querelles d'ego. Des débats qui vont déboucher sur un vote.

Des débats de fond où l'on prend le temps

Le manque de pragmatisme reste une constante de la vie politique par rapport à la vie en entreprise. Les débats auxquels nous assistons en tant que spectateurs sont théoriques. Peu de débats pragmatiques. Grands principes et généralités partisans hystérisent les échanges, quand les citoyens sont en droit d'attendre des réponses précises. Des réponses pratiques.

Quand, entre des femmes et des hommes politiques qui jouent leur élection et des media qui surjouent les guerres picrocholines pour faire de l'audience (comme si c'était la ligue 1 de football), la vraie politique perd de son sérieux. De son intérêt. Au point qu'il est devenu péjoratif de dire à quelqu'un, « mais c'est de la politique ! » Et pourtant la politique gouverne nos vies.

Face à ces mauvais jeux de scène, logiquement, les citoyens se désintéressent, se désengagent, ne militent plus, quand ils votent de moins en moins.

Et du désintérêt à la défiance, il n'y a qu'un pas. Un pas aujourd'hui allègrement franchi. D'autant plus facilement que les nouveaux médias offrent à chacun la possibilité de mieux comprendre les coulisses du pouvoir, les compromissions ou les revirements.

Comment faire confiance à un élu qui se contredit d'une vidéo à l'autre pour des raisons électorales ?

Le citoyen d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier. A l'heure actuelle, se renseigner sur une personnalité ou sur un sujet est facile. Internet est notre allié en la circonstance.

Le citoyen connecté du XXIème siècle est informé. Surinformé. Il peut se tromper et être manipulé, mais il sait. Il sait au minimum qu'il ne veut pas être pris de haut. Ainsi, lorsque la porte-parole du gouvernement explique en 2020 que les masques ne sont pas nécessaires pour affronter le Covid-19 et qu'elle ironise sur leur port, elle s'adresse à des citoyens qui se sont déjà fait un avis sur l'utilité ou non des masques. Ça ne marche plus. C'est de la vieille politique (on a vraiment changé de monde, ça aurait très bien marché jusqu'en 2000).

Les citoyens disposent aujourd'hui, peu ou prou, du même niveau d'information que leurs dirigeants. Nous disposons tous d'un accès à l'information que personne -même les empereurs romains- n'a eu avant nous dans l'histoire de l'Humanité.

Certes, cette masse d'informations mérite d'être domestiquée pour être appréhendée avec justesse. Mais elle existe ! Et elle est unique. Et rien ne prouve que les dirigeants la gèrent mieux que le reste de la population. Aujourd'hui, nous sommes donc capables de nous documenter avant de nous prononcer et voter. Nous l'avons vu de façon criante au printemps 2020 encore une fois pendant la crise du Covid : mi-mars 20, gouvernement et population ont réalisé au même moment l'importance de la vague épidémique. Le « roi » avec les moyens considérables de l'État à sa disposition (ambassades, services spéciaux, experts, ...) n'est pas plus éclairé que ses « sujets ». C'est révolutionnaire ! On ne peut plus gouverner comme avant.

Et si nous redonnions du sens à la démocratie en assumant le fait que la population est désormais surinformée en lui rendant la parole et du pouvoir. Le citoyen remet toujours du concret dans les débats.

Avec le RIC, on débat sur le fond et, pour cela, on prend le temps de prendre son temps. Dans notre société, pressée, l'immédiat est la règle.

Tout doit aller vite, de plus en plus vite. Les gouvernements sont pris au piège de cette demande d'instantané. Un crime ? Le ministre va sur les lieux et annonce une loi, un décret, une décision.

En prenant le temps on compense ainsi un défaut majeur de notre société connectée.

Avec le RIC, le débat s'installe, lentement. 18 mois de récolte de signatures ont déjà eu lieu. C'est très long. Et maintenant deux mois de débats officiels, obligatoires, pour discuter du fond et non des personnes. Entre 2 à 3 ans sur un sujet (18 mois de signatures, jusqu'à 12 mois pour le referendum). On oublie l'agitation d'une société prisonnière de l'urgence. On s'accorde ce qui est devenu un luxe absolu : réfléchir, partager et participer.

C'est la condition *sine qua non* pour ne craindre ni des débats informés, ni la

loi qui pourra en sortir le moment venu.

Avec le RIC
on a le temps
de débattre sur le fond

Des débats ciblés qui éduquent

La profusion d'informations est un atout. Mais, mal maîtrisée, ce peut être aussi un handicap. A l'image d'une mer démontée au milieu de laquelle on ne distingue plus rien.

La clé de voûte du RIC, justement, est de débattre sur des sujets précis. Un débat ciblé sur une loi précise Jusqu'à présent, nous votons à l'élection présidentielle pour une ou un candidat qui nous propose souvent plus de 100 lois... Si l'on prend en compte l'ensemble des candidats on parle de près d'un millier de lois ! Avons-nous le temps et l'envie de nous pencher sur toutes ces lois ? Bien sûr que non ! Et d'ailleurs pour qui voter puisque chaque candidat propose souvent des lois que nous soutenons et d'autres que nous rejetons ? Il est tout de même plus simple de se faire une idée sur une loi (ou quelques lois si on vote pour plusieurs RIC en même temps) que sur des centaines de lois !

Avec le RIC, les citoyens peuvent se concentrer sur des sujets précis et donc se former de façon mécanique. Par exemple, si l'on parle du retraitement des déchets, le débat qui s'ensuivra portera notamment sur les incinérateurs, les différentes poubelles et les filières impliquées. Chacun améliorera sa connaissance du sujet.

Si l'on vote sur les énergies renouvelables, chaque citoyen, désireux de comprendre s'il est favorable ou non à la construction d'éoliennes, va devenir plus savant sur le sujet. Il sera tout simplement plus à l'écoute. Certainement bien plus documenté que s'il restait calfeutré dans ses théories et ses a priori sur le sujet. Une étude américaine a même démontré que le RIC élevait le niveau scolaire de la population ('Education by Initiative' de Daniel A. Smith & Caroline J. Tolbert, University of Michigan)

En un mot ? Le RIC, avec ses débats contradictoires de fond, éduque les citoyens en les poussant à s'intéresser de façon concrète aux lois qui les gouvernent.

En guise d'exemple, citons une nouvelle fois nos voisins suisses. Ils sont le peuple d'Europe qui connaît le mieux le fonctionnement de l'Union européenne... alors qu'ils n'en font pas partie. Pourquoi ? Parce qu'ils ont dû voter sur l'Europe à plusieurs reprises et qu'ils se sont éduqués grâce aux débats qui ont eu lieu avant de se prononcer.

Débattre
sur un sujet précis
permet de s'éduquer

Des débats certes imparfaits mais des débats démocratiques suivis de votes

Ne nous leurrions pas. Demain comme hier ou aujourd'hui, les débats contradictoires seront violents. Mais cette violence verbale est préférable à la violence physique à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés. Oui, les débats ont toujours été imparfaits et caricaturaux. Les désaccords étant souvent profonds, le débat contradictoire ne sera jamais idéal. Ne rêvons pas d'un débat apaisé ! Nous serions inévitablement déçus.

L'actuelle dénonciation du débat démocratique sur Internet idéalise d'ailleurs profondément le débat démocratique d'hier. Il suffit de lire un journal daté d'un siècle pour constater à quel point les articles ressemblent souvent plus à une page Facebook très énervée du XXIème qu'à un article consensuel. C'était tout aussi caricatural et chaotique. Ne portons pas aux nues le passé par pure nostalgie !

Que les débats soient comme ils sont, ce n'est pas si grave. Débattre, c'est effectivement se (dé)battre. Mais sans violence physique. Et surtout, en permettant que chacun puisse exprimer son opinion librement et aller au fond des sujets.

Ainsi en 2005, le referendum sur la Constitution européenne a offert un débat de très haut niveau. Le sujet était profond et complexe., le texte était un véritable livre ! Mais puisque nous allons voter, beaucoup de nos concitoyens s'y sont réellement intéressés.

Alors me direz-vous, les radicaux de tous poils dégraderont la qualité des débats. Bien sûr et ce n'est pas nouveau !

Mais face à ces groupes qui ne manquent pas de monter au créneau en hystérisant et radicalisant des idéologies (au hasard « européistes », « écologistes », « souverainistes », « libérales » ou encore « anticapitalistes », liste non exhaustive), face aux radicaux, donc, le RIC dispose de 3 armes essentielles :

- bénéficier d'un temps long : deux mois accordés au débat officiel, en plus des 18 mois de signatures, qui permet à la fumée de se dissiper ;
- ne parler que du fond sans s'égarer dans les querelles de personnes, en s'accrochant à une loi et non à un principe.
- être précis. On vote sur une loi. Il y a moins de place pour les généralités et les grands principes.

Observons par ailleurs que ceux qui cherchent volontairement à nuire à un

débat ou à l'orienter de façon malhonnête ne sont pas toujours des groupuscules inconnus. C'est aussi une pratique courante des gouvernements d'hystériser les débats pour mieux les étouffer.

Mais les citoyens sont-ils si influençables ? En 2005, ils ont voté à l'inverse de l'opinion majoritaire des media et du gouvernement. Ce qui prouve, si besoin était, que les électeurs peuvent se forger leur propre opinion sur un sujet précis même face à des informations orientées. Le commun des mortels est moins mouton de Panurge qu'on le dit.

Nous demandons néanmoins que les media suivent des règles équivalentes à celles mises en place pour les élections. Chaque camp doit pouvoir s'exprimer. Équitablement durant le débat officiel (comme à la présidentielle). Ainsi, les citoyens qui auront perdu le scrutin accepteront plus facilement le résultat des urnes s'ils ont pu se prononcer en toute liberté et constater une répartition du temps de parole équitable.

Les débats même imparfaits
fabriquent du
consentement à la loi

3- Enfin, voter pour trancher

Dans notre pays, les débats ne portent pas, ne portent jamais sur des lois que nous allons voter. Disons-le tout net, ce n'est pas très démocratique. Cela a la couleur de la démocratie mais ce n'est pas la démocratie réelle, c'est-à-dire celle qui donne le pouvoir aux citoyennes et citoyens.

Le vote, le troisième temps du RIC, est indispensable, c'est le point final du processus-

Imaginons, l'espace d'un instant, que les media lorsqu'ils accueillent des débats réussissent à engager des débats de fond, comme il en existe parfois, de véritables échanges entre experts objectifs et contradicteurs honnêtes.

Ce premier pas franchi, reste une frustration énorme : à quel moment les citoyens, spectateurs l'espace d'un instant, à quel moment donc, ces citoyens seront-ils impliqués ? Écoutés ? A quel moment leur avis comptera-t-il ? Autrement, bien sûr, qu'à travers un commentaire sur les réseaux sociaux ou sur le site de l'émission concernée ?

Rappelons-nous : pour tenter de mettre fin au mouvement des Gilets jaunes, le gouvernement a eu recours au « Grand Débat ». Un débat sans vote, c'est une voiture sans moteur : cela ne va pas bien loin ! A cet égard, le débat sur les retraites n'a laissé qu'une trainée de frustrations. Comme souvent d'ailleurs dans tous les camps, à la fois chez les pro et les anti.

Nous avons besoin aujourd'hui, plus que jamais, de vrais votes concrets débouchant sur des lois sur lesquelles les citoyens devront se prononcer. Pour ou contre, peu importe, ce qui compte c'est de comprendre les lois que la

Nation veut s'appliquer à elle-même.

Voter pour avancer

Aujourd'hui, une même minorité d'électeurs -via sa majorité à l'Assemblée- impose sa loi à toutes les majorités qui pourraient s'opposer à elle sur des sujets précis. Ce n'est pas très démocratique. Si, au moins, cela était efficace. Mais non, nous tournons en rond ! Notre République est une girouette perdue ne sachant plus dans quel sens se tourner.

Prenez le temps d'y songer en vous plongeant dans les archives des journaux d'il y a une dizaine ou une vingtaine d'années. Vous constaterez que l'on y parlait, déjà, de la réforme de la fonction publique, du trou de la Sécurité sociale, de l'immigration et de l'intégration, de l'écologie ou de la nécessaire adaptation du droit du travail.

Sans parler des retraites, ce vieux serpent de mer dont nous ne savons que faire depuis l'automne 95. Un quart de siècle de tergiversations, de reculades et de manifestations en pure perte. Aucun des acteurs de cette question qui nous concerne tous, n'est satisfait du résultat. Comme le dit, énervé, Bernard Blier dans *Le Grand Blond* : « on tourne en rond, merde, on tourne en rond. »

Alors qu'en 25 ans, nous aurions eu le temps d'avancer, nous aurions même eu le temps de nous tromper pour revenir en arrière, modifier, amender, adapter. Mais non, nous faisons du surplace. Aucune entreprise privée non subventionnée par l'État ne pourrait fonctionner de cette manière.

Avec l'instauration du RIC, le résultat pourrait être différent. Une majorité, une majorité différente selon chaque sujet, se dessinerait après un débat. Et un vote, intervenant environ 2 ans après le dépôt de la pétition, pour laisser du temps au débat, nous permettrait, enfin, de trancher. On pourrait enfin avancer. Cesser de tergiverser.

Le RIC est le seul outil
pour former
des majorités différentes

Le RIC, un garde fou et un aiguillon

Notre système politique privilégie l' élu. Ce séducteur qui court les marchés, flatte l'ego, décoche ses flèches et attise les flammes.

« Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent », professait en son temps l'ancien président du Conseil, Henri Queuille (1884-1970), dont les propos furent repris plus tard par Jacques Chirac (1932-2019). Le constat est amer mais la réalité claire. Les propos d'estrade lors d'une campagne

électorale ne se traduisent pas toujours au lendemain du scrutin. Arrivé au pouvoir les politiques majoritaires ont un pouvoir sans contre-pouvoir efficace. Ils peuvent dépenser l'argent public et user de moyens publics pour satisfaire leur électorat. C'est déséquilibré.

Néanmoins, l'élu avec le RIC ne perdra pas sa place centrale. Bien au contraire. En Suisse toujours, il y a plus d'élus proportionnellement à la population qu'en France. Mais une deuxième jambe, le RIC, rééquilibre le système.

D'un point de vue très pragmatique, le RIC influe positivement sur les pratiques politiques et le métier d'élu de la majorité. Car tous savent qu'un referendum peut être déclenché contre eux. Dès lors, face à ce contre-pouvoir, les élus se préoccupent davantage de ce qu'attendent leurs électeurs. Un début de pétition populaire et ils ont un signe clair. Si 10% seulement des initiatives aboutissent en Suisse, des centaines ont été retirées par les comités d'initiative car le parlement a fait passer des lois qui les ont satisfaits.

L'élu a un garde-fou mais aussi un aiguillon. L'électeur, prolongeant son rôle de citoyen en restant engagé, va donner de la profondeur au jeu d'acteur de l'élu. Fini le simple vote électif qui demeure flou.

Le RIC va aussi, comme nous l'évoquions plus haut, renforcer le rôle des milliers d'élus qui, soit ne sont pas dans la majorité, soit ne sont pas à des fonctions suffisamment élevées dans la majorité.

Il charpente la relation des électeurs avec l'éternel candidat qui demande un blanc-seing sans aucun garde-fou une fois qu'il est élu.

La relation entre élus et citoyens
devient
plus saine

Le RIC pour supprimer les frustrations

L'absence de consentement à la loi reste le fond du problème car elle crée de nombreuses frustrations. Ces frustrations et le mécontentement récurrent demeurent des sources de grèves, de manifestations, de violences, qui plombent notre société et notre économie. Profondément.

Plus que jamais, il est indispensable de rétablir la confiance. La confiance entre l'exécutif et les citoyens mais surtout la confiance dans nos institutions. Ce retour de la confiance est le seul moyen pour maintenir la stabilité politique nous gardant des populismes instrumentalisés.

Certes, notre nature a l'esprit critique chevillé au corps. La contestation est permanente, parfois même systématique.

Nos concitoyens aiment la politique ! C'est d'ailleurs leur sujet de conversation préféré. Qui a oublié ce dessin de presse de Caran d'Ache paru au moment de l'affaire Dreyfus en 1898 ? On y voit une famille qui dîne tranquillement... puis qui s'écharpe car « ils en ont parlé ! »

Nous sommes profondément politiques. Et rien ne nous exaspère plus que de ne pas pouvoir participer de près au destin de notre pays.

Avec le RIC, nous sortons des grands principes et des grandes idées pour descendre sur le terrain et nous attaquer à l'aspect pratique des lois. A leur application pour tous.

Nous serons parfois minoritaires et parfois, le même jour, majoritaires, à l'exemple des autres pays qui ont le RIC où les citoyens dans la même journée, peuvent être amenés à voter sur plusieurs sujets. Chacun peut donc se trouver « gagnant » et « perdant », le même jour. Il ne se passe pas une année sans que ces citoyens n'aient « gagné » un vote. Dans ces conditions, impossible de se sentir exclu du système.

Le RIC enlève la frustration du citoyen qui ne se sent pas représenté.

D'ailleurs, en Suisse toujours, les citoyens les plus critiques et radicaux (anti-capitalistes, pacifistes, écologistes radicaux, islamistes, ultra nationalistes...) sont beaucoup plus confiants dans le système politique de leur pays qu'en France où les mêmes citoyens, anti et ultra, ne reconnaissent aucune légitimité aux institutions.

Avec le RIC
on n'est jamais vraiment
minoritaire

Le RIC pour donner la parole aux « silencieux raisonnables »

Les va-t'en guerre et les idéologues ne sont pas les plus nombreux. La grande majorité des gens préfère la paix et la concorde. Le sang et la mort sont rarement désirés ! Pourtant, les Nations se déchirent depuis des siècles... Peut-être parce qu'une minorité agissante, guerroyante, sait toujours se faire entendre, confisquer les débats, étouffer les appels au calme pour conquérir ou garder le pouvoir.

L'appel au bon sens est rarement entendu ! La majorité silencieuse, raisonnable, ne s'exprime pas. Elle n'en a pas les moyens. Imaginons un seul instant qu'elle puisse être appelée à voter. Enverra-t-elle ses enfants facilement à la mort ? Nous sommes en droit d'en douter. En fait, les meilleurs gardiens du bien commun, ce sont sans doute ces citoyens, silencieux mais majoritaires.

Avec le RIC, ils reprennent en main leur destin, ceux que l'on appelle avec une pointe de dédain, « les braves gens ».

Quand les ambitieux font carrière, ils dépensent une énergie immense ... d'abord pour eux-mêmes, pour de l'argent, des honneurs, des postes et des places. Les millions de citoyennes et citoyens moins emportés par l'*hybris* ne sont-ils pas - même à leur insu - plus préoccupés du bien commun et du long-terme ?

Le RIC donne la possibilité de trancher à ceux qui se soucient des lendemains sans calcul personnel. A ceux qui pensent à long terme pour leurs enfants ou leurs neveux.

A l'inverse les jeux de partis créent de l'instabilité dans le pays. Une illustration ? La défiscalisation des heures supplémentaires a été votée sous la présidence de Nicolas Sarkozy, puis supprimée sous celle de François Hollande avant d'être rétablie sous le quinquennat d'Emmanuel Macron. Cette instabilité juridique avec ces va et vient constants est un véritable handicap pour l'économie de notre pays.

Le peuple
souverain gage
de paix et de stabilité.

Aux urnes et en toute indépendance, citoyen !

Ce qui est terrible dans notre système, c'est que notre façon de penser la politique reste souvent le reflet de ce que nous sommes (selon nos origines, notre niveau social, nos métiers, nos proches ...) ou de telle ou telle idéologie.

D'où l'importance de débats de fond sur des sujets précis !

Grâce au RIC, nous pouvons sortir de ces familles politiques qui nous emprisonnent dans des programmes prêt-à-penser et nous faire notre propre opinion en toute indépendance.

Et ainsi offrir à notre pays une intelligence collective d'un autre niveau que l'ambition de quelques-uns.

Avec le RIC, nous pourrions, enfin, sortir le temps d'un vote de cette crispation sclérosante et nous permettre d'être écologistes sur un sujet et libéraux sur un autre ! Faire du cas par cas et nous accorder le droit à la liberté de penser.

Voter en toute
indépendance est le
cœur même d'une
démocratie

En guise de conclusion

L'Union fait la force

Une démocratie vivante est un puzzle. Un puzzle constitué par les millions de citoyennes et citoyens qui vivent dans le même pays. Une démocratie est forte des expériences de chacun, dès lors que ces expériences, ces moments de vie, sont mis en commun pour faire émerger des directions collectives. Le RIC, qui engage chaque citoyen, joue précisément ce rôle.

La pétition incite à aller sonner chez son voisin, à faire campagne dans son quartier ou dans son village, à s'intéresser aux autres. Des débats de fond, ouverts à tous, peuvent confronter les idées, les envies, les attentes... mais aussi les frustrations, les peurs et les colères ! Un vote tranche les débats citoyens. Arrête une décision partagée. Responsabilise chaque citoyen : il sait qu'il peut faire entendre sa voix sans forcément casser une vitrine.

Malgré toutes les imperfections, tous les biais possibles d'un débat, le vote démocratique permet de faire émerger une intelligence collective, faite de la somme des opinions et des expériences des citoyens et qui, sans ces débats, n'a jamais la possibilité de s'exprimer. Le RIC vivifie cette intelligence collective trop souvent dédaignée. Peut-être même redoutée par certains gouvernants.

Il est temps de sortir de cette indécence qui consiste à donner des leçons sur le « bien vivre ensemble », quand les tenants de ces propos lénifiants refusent d'inscrire dans notre Constitution un referendum citoyen et ne soumettent jamais de lois à referendum pour apaiser la société. Sans le consentement à la loi, nous ne retrouverons pas la confiance indispensable que nous devons avoir dans nos institutions et nos gouvernants. Sans un vote permettant l'émergence de majorités diverses, nous sommes voués au chaos. Entre Français, nous ne sommes pas obligés d'être tous les meilleurs amis du monde mais nous devons accepter l'essentiel, partager un futur et reconnaître une loi commune. Quand les citoyens de ce pays voteront les lois, ils cesseront sans doute de les contester dans les rues. Et nous pourrons enfin retrouver la paix civile.

L'instauration du RIC constitutionnel est la solution la plus simple et la plus efficace pour nous sortir de l'ornière dans laquelle nous nous enfonçons. Ce

n'est pas une solution magique qui résout tous les problèmes, mais c'est éprouvé depuis longtemps à l'étranger. Cela ne changera pas notre système mais l'améliorera.

Le RIC s'inscrit dans un mouvement historique inéluctable qui s'accélère depuis les années 90. Il suffit de regarder par-delà nos frontières pour constater que nombreux sont les pays où la démocratie est de plus en plus directe.

Dire oui au RIC aujourd'hui c'est comme instituer un Parlement au XIXème siècle, c'est juste s'inspirer de ce qui marche à l'étranger.

D'ores et déjà, nous sommes en retard sur de nombreuses autres démocraties et à trop attendre nous prenons le risque de glisser vers l'autoritarisme.

Il est urgent de moderniser notre République sans la renverser. Le progrès est à portée de main.

Pétitionnons, débattons, votons !

Paris, le 18 juin 2020

ANNEXES

PROPOSITION DE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

BUT - De quoi s'agit-il ?

D'une proposition de loi constitutionnelle visant à instaurer un contrôle plus fort des citoyens sur les révisions constitutionnelles.

TEXTE - Ce que nous voulons ?

Nous voulons l'introduction du référendum obligatoire et du droit d'initiative citoyenne dans l'article 89 de la Constitution française qui énonce les règles nécessaires à sa modification.

Cet article, en l'état actuel, dispose que les changements de la Constitution doivent être :

- proposés soit par le président de la République, soit par les Parlementaires et
- approuvés soit par référendum, soit par trois cinquièmes des Parlementaires.

La présente proposition vise à ce que les changements constitutionnels soient :

- **proposés par le président de la République, par les parlementaires ou par 700 000 citoyens et**
- **uniquement approuvés par référendum.**

Le référendum obligatoire est introduit par la suppression de l'alinéa 3 de l'article 89.

L'initiative citoyenne est introduite dans l'alinéa 1, et ses modalités détaillées dans l'alinéa 2. S'agissant d'une initiative citoyenne elle est exemptée d'un examen et d'un vote par le Parlement et la validité de la procédure sera garantie par la Cour de Cassation (délai de récolte des signatures et validité de celles-ci) dans les conditions fixées par l'article 89.

Quelles sont les modifications* demandées (article 89) ?

*les modifications sont en **gras**, les suppressions sont barrées. Le reste correspond au texte actuel

89.1 L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier ministre, ~~et~~ aux membres du Parlement **et aux citoyens et citoyennes ayant droit au vote.**

89.2 Le projet ou la proposition de révision, **sauf lorsqu'elle est à l'initiative des citoyens et citoyennes**, doit être examiné dans les conditions de délai fixées

au troisième alinéa de l'article 42 et voté par les deux assemblées en termes identiques.

89.3 Lorsque la proposition de révision est à l'initiative des citoyens et citoyennes, elle doit explicitement mentionner le titre, le but de la proposition, le projet de révision rédigé et l'identité du ou des porteurs de l'initiative.

89.4 La proposition est déposée auprès d'un tribunal d'instance qui dispose d'un délai de 20 jours à compter du dépôt pour statuer sur sa conformité à la forme requise, à l'issue duquel une proposition est considérée comme valide. Une proposition valide est publiée officiellement sous un format librement accessible par tous où la collecte de signatures valides sera possible. En cas de rejet, le tribunal d'instance produit une décision publique en motivant les raisons.

89.5 La proposition doit recueillir 700.000 signatures de citoyens et citoyennes ayant droit au vote dans un délai de 18 mois à compter de la publication officielle de leur initiative.

89.6 Les signatures, en format papier ou numérique, doivent être accompagnées du nom d'usage, prénom, date de naissance et adresse du signataire. La validité des signatures est contrôlée par la Cour de Cassation dans un délai qui ne peut dépasser une durée maximale de 4 mois.

89.7 Une fois validée ou le délai expiré, le Président soumet le projet de révision au referendum dans un délai compris entre trois mois et un an. La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum. ~~Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le Président de la République décide de le soumettre au Parlement convoqué en Congrès ; dans ce cas, le projet de révision n'est approuvé que s'il réunit la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Le Bureau du Congrès est celui de l'Assemblée nationale.~~

89.8. Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire. La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision.

EN RÉSUMÉ LES BIENFAITS DU RIC

Équilibrer le régime électif par le RIC aurait de nombreux avantages.
Quelques exemples :

Stabilité et confiance

Le premier des bienfaits du RIC est bien sûr d'apaiser la société avec des lois mieux acceptées.

Efficacité économique

S'ils ont le RIC, les citoyens se comportent avec l'argent public comme avec le leur.

Participation citoyenne

Intégrer dans la démocratie ceux qui se sentent exclus du jeu des élections avec des sujets concrets.

Inclusion des élites diverses

Donner la parole aux élites diverses qui n'ont pas la parole aujourd'hui. Partout, dans tous les corps de métiers, tous les groupes, il y a des élites bien plus diverses que celles qui gouvernent.

Droit des minorités

Permettre aux mouvements, aux idées, aux groupes qui ne gouvernent pas d'orienter malgré tout la politique.

Droit des opposants

Servir de soupape démocratique aux frustrations et donner un moyen démocratique autre que les manifestations violentes.

Éduquer les citoyens

S'éduquer par des débats concrets.

Atténuer la politique spectacle

S'intéresser aux lois et non aux jeux politiques.

Sortir des idéologies

Les citoyens remettent du pragmatisme là où les partis mettent de l'idéologie.

Antidote à la dictature

Les citoyens peuvent toujours reprendre des droits qu'on veut leur enlever.

Modération des élites

Obliger les élites à prendre en compte l'opinion de tous les citoyens.

Orienter les politiques

Donner aux politiques un aiguillon.

Aérer la pratique politique

Enlever une partie du monopole de la classe politique

Rempart contre l'extrémisme

Le RIC oblige les radicaux de tous bords à faire des propositions concrètes et à se soumettre au verdict des urnes.

Profiter de l'intelligence collective

Enfin, Le RIC convient à un pays éduqué. Quel intérêt d'avoir une éducation poussée si on n'en bénéficie pas à travers le RIC ?

LE RIC EN SUISSE

Le RIC est très ancien en Suisse (1831 dans un premier canton, 1848 au niveau fédéral).

Deux constatations importantes

. Le RIC a été instauré sous la pression des désordres et de la guerre civile. Il faut souhaiter que les dirigeants français aient la sagesse de l'adopter sans attendre un chaos.

. Une partie de l'élite suisse reste hostile au RIC pour des raisons 'aristocratiques' et anti-démocratiques classiques : « les citoyens ne comprennent rien », « imposent des sujets sans importance » et « empêchent les dirigeants compétents de bien gouverner ».

Au niveau fédéral, 2 RIC et le referendum obligatoire

. Le referendum obligatoire pour toute modification de la constitution

. Le RIC abrogatif (dit 'referendum facultatif') pour opposer un veto à une loi.

. Le RIC constitutionnel (dit 'initiative populaire fédérale') pour proposer une modification de la Constitution. Dans la pratique les citoyens s'en servent aussi pour passer des lois qui auront donc valeur constitutionnelle.

Les votations

Depuis les années 70, les Suisses -durant leurs 4 journées de votations annuelles- votent en moyenne sur 8 initiatives fédérales. Auparavant ils votaient 2 initiatives fédérales par an.

A cette occasion ils se prononcent sur les 'votations' fédérales mais aussi sur les 'votations' de leur région (le canton) et de leur commune.

En raison de ces nombreux votes, dans une année un citoyen suisse a toujours 'gagné' des votes et 'perdu' d'autres votes.

Cela évite l'effet frustrant du système français où un opposant au président doit attendre ... 5 ans.

Pour le vote, les Suisses reçoivent un document chez eux qui donne les arguments pour, les arguments contre et la recommandation argumentée du gouvernement.

Il résulte du nombre de votations que la participation à chaque vote est assez basse (45%). Mais en réalité l'engagement des Suisses est fort. Selon une étude de l'Université de Genève (2016) : 10% à 20% votent toujours, 10% à 20% ne votent jamais, 60% à 80% sont des votants irréguliers qui votent en fonction des sujets.

Comment cela fonctionne-t-il ?

L'interlocuteur administratif pour les citoyens est toujours la Chancellerie Fédérale qui est le service administratif du gouvernement et du Parlement.

RIC abrogatif Appelé referendum facultatif, il existe depuis 1874.

Avant la publication d'une loi contestée, un citoyen peut préparer une récolte de signatures en contactant la Chancellerie Fédérale.

Après la publication de cette loi, il a 100 jours pour récolter 50 000 signatures soit 1% des citoyens.

Les signatures comprennent : nom, prénom, adresse, date de naissance.

Si les signatures sont valides un vote (sans délai impératif) sera déclenché. Son résultat est lui impératif (annulation de la loi si les votes sont majoritaires).

RIC constitutionnel

Appelé Initiative populaire fédérale, ce RIC existe depuis 1891 (en 1848 la procédure était pour une réforme constitutionnelle complète).

Il faut d'abord réunir un comité de 7 à 27 citoyens.

Ce comité rédige une proposition qui doit être validée.

A partir de la publication par la Chancellerie, le comité doit réunir 100 000 signatures en 18 mois.

Si les signatures sont réunies, la procédure continue car le projet est soumis au gouvernement qui a entre 12 mois et 18 mois pour faire une recommandation (soumettre l'Initiative) au Parlement. Celui-ci aura jusqu'à 3 ans pour faire une proposition alternative qui sera soumise au vote en même temps que l'Initiative.

Enfin l'initiative est soumise au vote.

Cette procédure est donc très longue et c'est une force du RIC.

Nous proposons une procédure plus simple (plus légère OU simplifiée ?) pour la France car nous pensons qu'il faut d'abord s'habituer à un système simple et que les ajouts (contre-proposition du gouvernement, RIC veto, etc) devront être votés séparément avec des débats spécifiques.

Sur quoi vote-t-on ?

La lecture des sujets d'initiative (que l'on peut consulter facilement sur Internet) est riche d'enseignements.

Bien sûr on y trouve les sujets que les gouvernements ne veulent pas vraiment proposer (pacifisme, immigration, nucléaire, ...), c'est précisément une force du RIC de mettre sur la table des sujets 'hors système', des 'angles morts'. Mais en réalité l'éventail est beaucoup plus large. Ont été traités : droits des locataires, écoles, sécurité sociale, finances, droit du travail, Europe, immigration, famille, routes et chemins de fer, écologie, armée, droit de la consommation, nucléaire, droit des animaux, alcool, drogue et tabac, pédophilie, salaires...

Par ordre, les sujets les plus souvent traités sont les transports, les droits populaires, les impôts, la sécurité sociale. Viennent après l'immigration, l'environnement, le travail, l'éducation et l'énergie.

Un bon exemple de sujet compliqué à traiter pour un gouvernement est une initiative (qui est passée) pour interdire aux personnes condamnées pour pédophilie de travailler avec des enfants.

On a aussi voté dans les camps opposés. Par exemple en 1977, les Suisses votaient sur le contrôle de l'immigration et en 1981 pour étendre les droits des étrangers.

Enfin on ne s'interdit rien. Les Suisses ont voté en 1989 sur la suppression de l'armée.

Les résultats

En moyenne 10% des initiatives sont passées (sur un peu plus de 200 au total). Et cela sans compter les initiatives qui ont été retirées (1/3 des initiatives qui ont récolté les signatures et des centaines pendant la récolte) parce que la majorité des membres du comité considèrent qu'une loi qui va dans leur sens a été voté.

Ainsi même quand elles ne passent pas ou qu'elles ne vont pas jusqu'au vote, les initiatives ont un impact sur les politiques. Pas seulement en apaisant des opposants qui auront été écoutés mais aussi en aiguillonnant les gouvernants. Le vote de 1989 sur une Suisse sans armée n'est pas passé mais 33% des Suisses ont voté pour (l'initiative a été majoritaire dans le canton de Genève). Après ce résultat, l'armée a été réformée.

LE RIC DANS LE MONDE

Le développement du RIC dans le monde est très instructif.

Nous vivons depuis les années 70 et plus encore depuis les années 90 une demande de plus en plus forte pour cet ajout de démocratie directe par les peuples.

Cela ressemble beaucoup à la demande de tous les peuples, au XIXème siècle, pour avoir un parlement à côté du roi. A l'époque le modèle était l'Angleterre. Pour le RIC aujourd'hui c'est la Suisse.

Et l'histoire se répète : les gouvernants créent des RIC impossibles ou difficiles à appliquer, comme les rois ont d'abord octroyés des parlements qui n'étaient pas du tout démocratiques.

On est donc face à une vague de fond qui ne cesse de se renforcer mais à laquelle les dirigeants essaient de résister le plus possible en rendant son application très difficile. La Croatie a ainsi créé un RIC avec une durée de récolte de signatures de ... 15 jours !

La France n'est pas en reste. Elle n'a pas mis en place un RIC mais un 'Referendum d'Initiative Partagée' (en 2008) qui nécessite la signature de 4.7 M de citoyens et d'1/5^{ème} des parlementaires ... sans déclencher de referendum automatique. Une usine à gaz faite pour ne pas marcher.

Cela étant dit 36 pays ont dans leur constitution au niveau national des mécanismes de RIC.

Parmi eux, 15 le pratiquent vraiment avec au sommet la Suisse bien sûr et l'Italie qui a un RIC révocatoire très pratiqué. Ces pays sont (dans l'ordre d'utilisation) : **Suisse, Italie**, Palaos, Micronésie, Lichtenstein, Saint-Marin, Slovénie, Slovaquie, Lituanie, Taïwan, Uruguay, Lettonie, Hongrie, Bulgarie, Malte.

A cela il faut évidemment ajouter 24 états des **États-Unis**, toutes les régions d'**Allemagne**, et bien d'autres pays aussi qui ont des systèmes de démocratie directe au niveau local.

La France est très en retard dans ce mouvement mondial.

HISTOIRE DU RIC

L'histoire du RIC se fonde dans l'histoire de la démocratie.

Durant les révolutions de la fin du XVIII^{ème} siècle (américaines puis française), la démocratie réelle faisait peur et l'on préféra des assemblées de représentants de citoyens riches.

Puis le mouvement démocratique s'imposa au XIX^{ème} siècle sur tous les fronts : le droit de pétition (imposer un sujet à un parlement), le suffrage universel (masculin puis féminin), le pouvoir des assemblée élues face aux assemblées d'aristocrates, la validation des constitutions par referendum (ce qui n'avait rien d'évident pour nos anciens), la modification de constitution obligatoire par referendum (toujours pas obligatoire en France en 2020), le droit de veto populaire sur les lois (1831 Saint-Gall en Suisse) et enfin l'Initiative des lois.

Le RIC est apparu en Suisse par crainte des violences.

La plupart de ces avancées n'existent toujours pas dans la France contemporaine qui reste très attardée en termes de droits démocratiques par rapport aux autres pays.

Maintenant de nouvelles avancées sont déjà étudiées dans tous les pays (y compris en France) mais ce sont des sujets expérimentaux sur lesquels nous n'avons pas encore vraiment de recul : assemblées tirées au sort, systèmes de vote plus efficaces (par exemple par classement des candidats), demande de prise en compte des votes blancs, etc. Le RIC constitutionnel reste donc un droit prioritaire avant toute avancée supplémentaire qui demanderait un débat spécifique.

Le RIC qui trouve son origine dans les assemblées populaires des communes montagnardes n'est pas une chose nouvelle, les débats du XIXème ressemblent à ceux d'aujourd'hui. Et nous avons maintenant plus de 100 ans d'histoire pour juger de ses bienfaits.

XIIIème siècle Premières traces d'assemblées citoyennes dans les régions montagneuses d'Europe (Alpes et Pyrénées)

- 1231** 1^{ère} mention d'une assemblée dans le canton d'Uri (Suisse)
- 1294** 1^{ère} mention d'une assemblée dans le canton de Schwytz (Suisse)
- 1309** 1^{ère} mention d'une assemblée dans le canton d'Unterwald (Suisse)

XVIIIème siècle Les révolutions renoncent vite à la démocratie directe et au RIC

- 1762** Le Suisse Rousseau dans *Le Contrat social* défend la démocratie directe
- 1776** Déclaration d'indépendance des États-Unis
- 1778** Aux États-Unis, la constitution du Massachussets institue le referendum obligatoire en matière constitutionnelle
- 1789** En France, Révolution et Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen
Article 6: 'Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement' à la loi
- 1793** En France, Condorcet dans son projet de Constitution propose un RIC (législatif et constitutionnel). Sa Constitution ne sera jamais votée ... mais ses idées seront lues en Suisse

XIXème siècle La Suisse se sert du RIC pour pacifier le pays

Le RIC est utilisé par les minorités mal représentées (partis ouvriers et conservateurs catholiques)

- 1830-48** La Confédération suisse en crise permanente
- 1830** Le canton de Vaud (Suisse) adopte le droit de pétition et le référendum constitutionnel obligatoire
- 1831** Le canton de Saint-Gall (Suisse) sous la pression du peuple armé adopte le premier le droit de veto populaire dans sa constitution

- 1845** Le 31 mars, 100 morts dans des combats entre cantons suisses (à population comparable, 1 000 morts en un jour dans la France d'aujourd'hui)
Le canton de Vaud (Suisse) adopte le premier l'initiative populaire des lois
- 1847** Guerre civile suisse du Sonderbund (7 cantons catholiques alliés)
- 1848** La Suisse devient un État Fédéral et le RIC Constitutionnel est institué pour une révision totale
- 1874** En Suisse, le RIC abrogatif est institué (droit de veto législatif)
- 1891** En Suisse, le RIC constitutionnel est institué pour une révision partielle

Fin XIXème

/ débutXXème siècle États-Unis, les états de l'Ouest instituent le RIC face à la puissance des lobbies et à la corruption de la classe politique

- 1898 Aux États-Unis, l'état du Sud Dakota institue le RIC
- 1911 Aux États-Unis, l'état de Californie institue le RIC

1921 En Suisse le Referendum obligatoire est institué pour les traités internationaux longs

1918-39 Les fascistes arrivent au pouvoir dans toute l'Europe avec des systèmes parlementaires sans RIC
Aucun pays avec RIC n'a jamais été gouverné par un gouvernement autoritaire

1931 En France, Carré de Malberg (professeur de droit constitutionnel) propose le RIC

Libération Les États instituent des RIC dans les nouvelles constitutions sauf en France

1946 En Allemagne les nouvelles constitutions des régions (*länder*) instituent des RIC

1947 En Italie la nouvelle constitution institue le RIC abrogatif (veto législatif)

Années 60 Mouvements sociaux pour les droits civiques et les droits des minorités
La demande de démocratie directe ne cesse de monter
Accélération du nombre de RIC en Suisse, Italie, Allemagne, USA
Les politiques français le promettent quand ils sont dans l'opposition mais ne le font pas une fois élus.

- 1970** En Italie, loi d'application du RIC abrogatif (veto).
- 1974** En Italie, première utilisation du RIC abrogatif (veto) sur la loi sur le divorce. Depuis accélération des RIC.
- 1981** En France, le RIC figure au programme des écologistes
- 1983** En France, C. Pasqua (opposition RPR) dépose une proposition de loi pour le RIC.
- 1984** En France, V. Giscard D'Estaing défend le RIC
- 1987** En France, Le RIC figure au programme du FN
- 1988** En France, François Mitterrand promet le RIC. Il n'en fait rien une fois élu.
- 1989** Vote en Suisse sur la suppression de l'armée
- 1989** **Chute du mur de Berlin.**
Le RIC va être institué dans de nombreuses constitution de pays de l'Est
Accélération de la pratique du RIC sauf en France
- 1990** Réunification de l'Allemagne, les régions augmentent dans leurs constitutions le recours à des RIC et au referendum
- 1993** En France, aux législatives la droite promet le RIC. Elle n'en fera rien une fois élue.
- 2002** En France, J. Chirac candidat promet le RIC. Il n'en fera rien une fois élu
- 2002** En Allemagne, le vote pour instituer le RIC au niveau national obtient la majorité simple au Parlement (mais il fallait les 2/3 pour changer la constitution).
- 2003** En France, 82% des Français souhaitent 'pouvoir lancer des referendums sur les sujets de leur choix ...' (Sofres, 12 mars)
- 2018** En France, manifestations des Gilets jaunes
A la fin de l'année le RIC devient la revendication principale du mouvement
Le gouvernement s'oppose au RIC
- 2019** En France, la plateforme 'le vrai débat' fait ressortir le RIC comme la principale demande des participants
En France, 80% des Français sont favorables au RIC (Harris Interactive, 2 janvier)

QUESTIONS REPONSES SUR LE RIC

Nous listons ici les principales objections au RIC. Elles sont souvent liées à une méconnaissance de ce qu'est vraiment le RIC. Mais elles peuvent aussi être simplement des objections anti-démocratiques classiques que l'on retrouve face à toutes les avancées démocratiques (suffrage universel masculin et droit de vote des femmes notamment). Nombreuses sont celles qui pourraient s'adresser également au système actuel sans RIC.

Parmi ces critiques, trois oppositions de fond reviennent toujours :

1. L'aristocratie : un petit groupe savant est plus sage que des millions d'ignorants. C'est finalement l'argument qu'on retrouve le plus. C'est d'autant plus étonnant que dans un pays surendetté avec 10 M de pauvres, 2.000 Mrds de dettes et 10% de chômeurs, rien ne prouve que des dirigeants surdiplômés soient des dirigeants qui prennent de bonnes décisions pour la communauté.
Mais c'est malgré tout une réaction assez naturelle : penser qu'on est soi-même plus éclairé que les 'autres' n'est certes pas démocratique mais ça n'est pas très original.
2. Le 'droit naturel' : les droits de l'Homme (et autres droits ajoutés depuis) sont au-dessus de la démocratie.
Mais qui a instauré ces droits ? En réalité c'est toujours un processus démocratique. Opposer les deux revient à l'argument aristocratique précédent car on accorde à de petits groupes le pouvoir de juger les votes des citoyens et leur conformité au 'droit naturel'.
Un des fondements de la démocratie est la certitude que le grand nombre est plus mesuré qu'une petite minorité.
Les opposants au RIC pensent l'inverse : il y aurait des 'sages' qui connaîtraient mieux que tous les autres les droits naturels. En France ce serait par exemple Laurent Fabius, président du Conseil Constitutionnel.
Mais avec la même phrase 'tous libres et égaux' on peut justifier le communisme ou le capitalisme. Tout est affaire d'interprétation. Et rien ne garantit qu'il s'agisse toujours d'accroître les droits. Ainsi en Pologne le Tribunal Constitutionnel a décidé de durcir l'interdiction de l'avortement en octobre 2020.
3. L'État & l'ordre : il faut des lois cohérentes et le RIC c'est le désordre. Cet argument est souvent avancé en France car le RIC est méconnu.
Évidemment quand on voit les pays qui le pratiquent, le RIC est tout sauf un facteur de désordre. Au contraire il accroît l'acceptation des lois et donc apaise la société. Ce qui est vrai en revanche c'est qu'il allonge le processus législatif.

Quelques questions précises que l'on peut se poser au sujet du RIC :

VA-T-ON VERS L'INCONNU ?

« Le RIC est un saut dans l'inconnu

Le RIC est un vieux système très étudié qui a 150 ans

Le pays qui le pratique le plus, la Suisse, est vu comme un pays ... sans risque !
Le RIC est utilisé dans une dizaine d'États, des centaines de régions et des milliers de communes. De nombreuses variantes sont utilisées et observées,

qui vont des modèles plus anciens – en Suisse et aux États-Unis où le RIC date du dix-neuvième siècle – aux plus récents, en Europe de l'Est.

**« On va avoir l'instabilité, les traités ne seront pas tenus »
L'instabilité, nous l'avons aujourd'hui. Le RIC crée de la stabilité.**

Le peuple change moins vite d'avis que les élus.
Les lois votées par les citoyens sont moins -ou pas du tout- contestées dans la rue.

**« Le Brexit montre que ça ne marche pas »
Le Brexit était initié par le gouvernement, cela n'a rien à voir.**

Au contraire, avec le RIC, les Anglais auraient probablement déjà revoté de façon précise depuis le premier vote. Au moins sur les conditions de l'accord par exemple.

**« Répondre par oui ou non est réducteur »
C'est ce que l'on fait en élisant des candidats**

Ce qui est réducteur et très flou ... c'est de voter pour un élu !
Avec le RIC, on vote pour ou contre une loi, comme les élus au Parlement.

VA-T-ON VERS UNE DOMINATION DE LA MAJORITÉ ?

**« La majorité va imposer sa loi à la minorité »
La majorité n'existe pas. Il y a des majorités en fonction des sujets.**

Dans le système actuel c'est une minorité qui impose sa loi à toutes les majorités.

La 'majorité' parlementaire n'est en fait que la représentation d'une minorité de citoyens. Cette minorité peut s'imposer face à toutes les majorités possibles

En fonction des sujets et des lois on est tous soit dans la majorité soit dans la minorité, c'est aussi ce qui fait que le RIC pacifie la société.

**« Les minorités vont être opprimées »
C'est bien pire dans le système parlementaire actuel.**

Aujourd'hui les minorités ont du mal à s'exprimer.
Les minorités sont dans tous les pays très favorables au RIC.
Celui-ci permet à toutes les minorités de proposer un sujet politique dont on débattrait longuement avant le vote.

LA FRANCE EST-ELLE PRÊTE ?

**« Le RIC marche seulement pour un petit pays comme la Suisse »
La Suisse est un pays très complexe et non un 'petit pays'.**

Le RIC marche aussi en Californie ou en Oregon.
Mais ne caricaturons pas la Suisse comme un 'petit pays' où il est facile de se mettre d'accord. Bien au contraire c'est un pays très complexe, multiculturel, qui pourrait vivre en guerre civile : 4 langues officielles pour un peu plus de 6 M de citoyens, 9/10ème du pays inhabitable, peu de ressources naturelles. Et pourtant un pays 3 fois plus riche que la France, 25% d'étrangers, 25% de la richesse est industrielle, le pays le plus innovant au monde.

**« Les Français ne sont pas prêts »
Les Suisses et les Américains oui ? Mais pas les Français ?**

Les constitutions forgent aussi les peuples, les Suisses étaient insurrectionnels au début du XIXème siècle, avant l'instauration du RIC.

VA-T-ON VERS DES DÉCISIONS RADICALES ?

**« Il faut des garde-fou »
Les citoyens sont un excellent garde-fou car quel citoyen voudrait réduire ses droits ?**

Nous entendons dans les débats ou sur les réseaux les gens les plus radicaux, les plus engagés et parfois les plus fantaisistes, la majorité des gens est pragmatique et modérée.

**« On va voter sur n'importe quoi »
On va voter sur ce qui préoccupe une minorité engagée de citoyens.**

Qui décide si c'est n'importe quoi ?
Il faut aussi noter que l'effet bénéfique du RIC est flagrant : les gouvernants font attention à ce que leurs lois soient proches de ce que veut vraiment une majorité de citoyens.

**« On va passer des lois démagogiques »
On n'a pas besoin de RIC pour avoir des lois démagogiques, non ?**

En réalité le citoyen pense 'long-terme' quand il vote sur une loi.
Il n'a pas besoin de se faire réélire ou de séduire, il ne fait pas de 'petite politique', il peut juste voter en conscience.

**« On va passer des lois contre les droits de l'homme »
On n'a pas besoin de RIC pour avoir des lois condamnées par la cour internationale des droits de l'homme**

Quelle est donc cette idée que le peuple français serait hostile aux droits de l'homme ?

On ne constate pas à l'étranger que les peuples réduisent leurs droits par RIC.

« On va voter pour la peine de mort »

On va débattre sur des sujets qui préoccupent des Français

Mais on ne va pas forcément les adopter.

C'est bizarre cette obsession sur la peine de mort. Tous les peuples européens sont contre.

« Les Suisses ont interdit les minarets par RIC »

La France a interdit le voile à l'école au Parlement

Le RIC n'a pas en soi d'idéologie spécifique

« On va voter pour un fascisme ou la charia »

Le meilleur antidote aux idéologies c'est de débattre sur des lois précises

Non seulement voter pour des lois éduque les citoyens mais cela permet aussi de sortir des idéologies victimaires où certains s'enferment car ils ne se sentent pas écoutés, voire se sentent menacés. Aucun pays avec RIC n'a jamais eu de régime autoritaire, c'est un fait.

« On va être extrémiste »

On va permettre à tous les radicaux de s'exprimer démocratiquement.

Plus besoin de chercher à faire la révolution.

Le RIC fonctionne en 3 temps (une pétition de 700 000 citoyens, un débat, un vote). Les radicaux peuvent s'exprimer par pétition ... mais cela ne signifie pas qu'ils remporteront la majorité des votes. En Suisse, seulement 10% des pétitions passent, La majorité des Français qui votent sont des millions de gens raisonnables et modérés.

« Internet pousse aux extrêmes »

Le système actuel pousse aux extrêmes et à la contestation par la violence.

On ne peut pas s'opposer pacifiquement. Internet devient un défouloir. Mais à la fin avec le RIC on vote et la majorité des gens raisonnables s'exprime.

« Les régimes autoritaires aiment les référendums »

Les dirigeants autoritaires pratiquent le referendum -souvent truqué-, jamais le RIC

Aucun pays pratiquant vraiment le RIC n'a eu de gouvernement autoritaire.

**« Un extrême peut prendre le pouvoir »
Non ce n'est pas une élection.**

Dans le système actuel un extrémiste minoritaire peut prendre le pouvoir. Mais il devrait vite supprimer le RIC car le RIC est le pire système pour un régime autoritaire !

Hitler a pris le pouvoir dans un système parlementaire en étant minoritaire. Des citoyens reprochent d'ailleurs actuellement au gouvernement de réduire les libertés publiques.

**« Le RIC doit être limité car il entraîne un risque de mise en cause des droits et libertés fondamentales »
Le RIC est un antidote à une dictature.**

Rien ne justifie une telle affirmation. D'un point de vue statistique, aucun lien significatif entre usage du RIC et atteinte aux droits fondamentaux n'a été observé. La Suisse par exemple n'a jamais eu de tournant autoritaire, ni aucun mouvement d'ampleur défendant des mesures d'oppression, contrairement aux pays voisins.

L'Uruguay, qui dispose également d'un RIC, est désormais toujours mieux classé que la France dans les index internationaux qui mesurent le respect des droits civiques.

Si l'on se base sur les cas d'usage du RIC au niveau national, on devrait plutôt extrapoler un lien dans l'autre sens : le RIC et la protection des droits fondamentaux ont tendance à aller de pair, simplement parce que les citoyens ont peu d'intérêt à supprimer leurs propres droits.

LES CITOYENS SONT-ILS PRÊTS ?

**« Les gens sont extrêmes »
C'est le même argument contre le suffrage universel masculin et le vote des femmes**

Les politiques et les activistes hystérisent les débats mais la majorité silencieuse est tout sauf extrême. Si vous pensez que la majorité des citoyens est extrême, il ne faut pas être démocrate. Le système actuel, en excluant la participation citoyenne pousse les gens à se radicaliser.

Les élites sont modérées ? Sauf pour ceux qui ne sont pas d'accord avec leurs décisions. C'est toujours une question de point de vue.

**« Les gens sont idiots et manipulables »
C'est un argument réactionnaire qui a 200 ans.**

L'argument a déjà servi contre le suffrage universel masculin ou le vote des femmes

« C'est populiste »

Le RIC est l'inverse du populisme

Le populisme c'est l'attitude d'un élu qui prétend parler au nom du peuple ou même l'incarner.

Cet élu autoritaire ferait bien d'interdire le RIC car il sera vite contredit.

On a déjà donné le même argument contre le suffrage universel pour ne laisser voter que les riches qui eux seraient modérés...

« Les lobbies vont utiliser le RIC »

Ce n'est pas très utile pour les lobbies, le RIC sert ceux qui n'ont pas de lobby.

Par ailleurs, « Il est plus facile d'empoisonner un verre d'eau qu'une rivière » (Lamartine). Le RIC est le cauchemar du lobbyiste. Il faut convaincre ... une majorité de citoyens !

« Il faut d'abord former les gens »

Ah bon ! Mais qui nous forme alors ?

Au contraire le RIC forme les citoyens par le débat.

Les Suisses sont le peuple d'Europe qui connaît le mieux le fonctionnement de l'Union européenne ... dont ils ne font pas partie car ils ont débattu avant de voter plusieurs fois sur le sujet

« Les citoyens pensent mal »

Qui décide de ce qu'il faut penser ?

C'est évidemment une question de point de vue. Ceux qui pensent mal sont ceux qui ne pensent pas comme moi, non ?

« Les citoyens ne peuvent pas voter des lois complexes et sur des sujets de fond »

Voter pour des élus est bien plus difficile, ce sont 1 000 lois qui sont présentées.

100 lois par candidat à la présidentielle font plus de 1 000 lois au total. Par ailleurs les députés sont des généralistes comme tous les citoyens.

« Les citoyens sont moins compétents que les élus »

Les élus sont compétents pour se faire élire, c'est la seule certitude.

N'oublions pas que le système représentatif a été créé à l'époque des voitures à cheval et des journaux papier. Oui à cette époque on était mieux informé à Paris et donc plus compétent. Ce n'est plus vrai aujourd'hui.

Les députés et les politiques ont peu de temps pour creuser les sujets, ce sont des généralistes. Ils ont un métier d'élu très chronophage avec leur

circonscription, leur enjeu de séduction permanent. Et pourtant ils ont de nombreux sujets à traiter.

Avec le RIC on traite peu de sujets à la fois et les citoyens n'ont ni à séduire ni à se faire élire.

De plus, les citoyens forment un collectif avec une intelligence collective.

**« Les citoyens ne pensent pas aux conséquences de ce qu'ils votent »
C'est justement eux qui supportent les conséquences de leurs votes**

Toutes les études le montrent : les citoyens sont beaucoup plus responsables. Mais est-ce étonnant ? Ils n'ont pas la tentation de voter pour des raisons électorales. Ils n'ont pas d'enjeu de carrière. Ils pensent au futur qu'ils offriront à leurs enfants ou à leurs neveux.

**« Les citoyens ne sont pas informés »
Les citoyens n'ont jamais été aussi bien informés.**

C'est d'ailleurs un problème pour le gouvernement
Durant la crise du Covid le gouvernement a montré qu'il n'était pas mieux informé que les citoyens.

**« Les lobbies vont manipuler les électeurs »
C'est bien plus facile avec des élus**

Les lobbies cherchent à faire passer discrètement des lois, RIC est tout sauf discret.

LES CITOYENS SONT-ILS BON GESTIONNAIRES ?

**« On va voter pour des lois dépensières »
Les pays gérés par RIC ont moins de dettes.**

Franchement avec 2 000 Mrds de dettes en 40 ans, vous pensez que les élus ne sont pas dépensiers ? Les Français sont, à titre individuel, l'un des peuples les plus économes de la planète.

N'oublions pas que le citoyen dépense son propre argent alors que l'écu peut être tenté d'utiliser l'argent public pour acheter des voix. Le RIC favorise une meilleure gestion, c'est prouvé.

**« Le RIC ne doit pas porter sur des questions budgétaires ni autres sujets techniques »
Les pays gérés par RIC ont moins de dettes.**

Autrement dit, lorsque les citoyens se mêlent d'équilibre budgétaire, ils sont moins dépensiers. Certains pays, comme l'Italie, ont interdit qu'un RIC puisse porter sur des questions budgétaires. L'absence de cette restriction lui aurait

été pourtant utile car l'Italie se retrouve parmi les États les plus endettés au monde.

À l'inverse, la Suisse ou la Californie, qui utilisent le RIC sur tous les sujets incluant les plus techniques, ont une économie qui fonctionne très bien.

« Le peuple va voter de façon incohérente : moins d'impôts, plus de dépenses »

Ce n'est pas ce qu'on observe à l'étranger

Ce n'est pas ce qui se passe dans les pays avec RIC. Mais le plus important est que les citoyens supportent le poids de leurs décisions et puissent en changer si elles sont mauvaises. Actuellement les déficits sont abyssaux et aucun citoyen ne s'en sent vraiment responsable.

« On va tout prendre aux riches »

La Suisse et la Californie n'ont pas des élites très menacées

La majorité des citoyens est toujours raisonnable. Pourquoi penser que les Français voteraient ainsi ? Le plus fort score du parti communiste a été en 1946 28% des suffrages.

« On ne prendra pas de décisions courageuses »

Le peuple n'a pas besoin de se faire réélire.

Faire des économies par exemple, c'est courageux. 2000 Mrds de dettes ont été accumulées en 40 ans ... avec des élus.

Mais les décisions 'courageuses' doivent être acceptées si l'on veut éviter qu'elles soient remises en cause et difficiles à appliquer. Rien ne sert de gouverner contre les citoyens.

Il faut d'abord parler des sujets lors de vrais débats de fond, ciblés, pour pouvoir prendre des décisions courageuses.

LE PRINCIPE du RIC

« Je n'y crois pas, le RIC ça ne marchera jamais »

Cela marche dans la moitié des états des USA et en Suisse, testons-le.

Aux Français de décider de ce qu'ils veulent

Ce que nous demandons c'est de faire voter les citoyens sur une réforme constitutionnelle qui leur permettra de proposer des lois et d'en abroger d'autres.

« Ce n'est pas idéal, c'est tout le système qu'il faut réformer »

Rien n'est idéal, mais le RIC peut améliorer le système.

On va permettre aux citoyens d'améliorer leur constitution comme ils le souhaitent.

Si réformer est à l'initiative des citoyens, ce sera plus pragmatique.

**« La démocratie participative, c'est mieux »
Le RIC permet à tous les citoyens de trancher ...**

...même s'ils ne veulent pas passer beaucoup de temps à participer à la vie citoyenne.

La démocratie dite participative revient souvent à demander aux citoyens de passer beaucoup de temps sur des sujets mineurs sans avoir le pouvoir de décider à la fin. Le RIC c'est l'inverse : on peut consacrer peu de temps, mais dans tous les cas on décide.

**« Les media sont trop puissants, ils biaisent tout »
Les citoyens votent souvent contre les media.**

Ainsi, en 2005, les Français ont voté contre le Traité européen et n'ont donc pas suivi l'avis de la plupart des media.
Par ailleurs les media perdent de leur influence avec les réseaux sociaux.

**« Internet empêche tout vrai débat »
Tout indique que nous sommes mieux informés qu'il y a 100 ans**

Les réseaux sociaux s'ajoutent aux media traditionnels.
Internet n'est pas pire qu'un journal du début du XXème siècle, bien au contraire.

**« Il vaut mieux voter pour des élus
Ce sont les lois votées depuis 200 ans qui nous gouvernent vraiment, pas les élus.**

Et pourtant nous ne parlons jamais en profondeur des lois.
Les lois restent quand les élus passent. Les débats de fond, sur l'environnement ou la mondialisation par exemple, ne devraient pas être confisqués par des querelles de personnes.

**« Le RIC exprime-t-il la volonté du peuple ? »
Un referendum exprime la volonté de la majorité des citoyens ni plus ni moins.**

Chaque citoyen a le droit d'impulser les lois et de voter directement pour des lois.
En cela, on peut dire que le RIC accroît les droits des citoyens.

LE SYSTÈME VA-T-IL ETRE BOULEVERSÉ ?

« On va détruire le système »

Le RIC ne renverse pas la table, il tend à stabiliser les institutions.

Le RIC renforce le système représentatif. D'ailleurs les Suisses ont beaucoup plus d'élus que nous. A échelle comparable notre Assemblée Nationale aurait plus de 1 000 députés.

« Avec le RIC on détruit la démocratie représentative » On la renforce en orientant le travail des Assemblées et du gouvernement

10% des RIC sont vraiment adoptés en Suisse mais beaucoup plus (plus d'un tiers) sont retirés par les initiateurs de la pétition car le Parlement en a tenu compte et a voté une loi qui leur paraît conforme à leurs souhaits.

« Ne vaut-il pas mieux une élite bien sélectionnée » En théorie peut-être, dans la pratique non. Des millions de citoyens sont plus raisonnables et clairvoyants

Et puis comment sélectionner l'élite ? Et surtout qui la sélectionne ?

« Le RIC bouleversera radicalement les décisions politiques de demain » Non la Suisse ou la Californie n'ont pas été bouleversées par le RIC.

En renforçant les droits politiques et la division des pouvoirs, le RIC a certainement des conséquences sur la façon de faire de la politique. Mais, sur les grands enjeux économiques et sociaux, son impact est ciblé, il ne bouleverse pas tout mais améliore la confiance dans le système en l'équilibrant.

« Le RIC peut annuler des décisions qui ont exigé beaucoup de travail. » Lorsque le RIC existe, les pratiques politiques changent.

Avant de faire une loi, les gouvernants ont intérêt à explorer et à se demander si la loi qu'ils envisagent est suffisamment consensuelle, autrement ils risquent en effet de travailler pour rien. Une habitude à prendre donc.

« Le RIC bloque l'action politique » Les lois sont plus durables car acceptées.

Le RIC peut bloquer l'inflation législative et imposer la recherche de consensus.

Mais il ne bloque en aucune façon l'action politique

COMMENT APPLIQUER LE RIC ?

« La question doit être bien posée » La question la plus floue et la moins bien posée, c'est l'élection d'un élu.

Il est vrai qu'il est important que la question porte sur un seul sujet. Quoi qu'il en soit les citoyens savent fort bien se renseigner. Le débat de 2005 sur le Traité constitutionnel européen a été de haut niveau alors que la loi proposée était un vrai livre.

« Le RIC doit exiger des seuils de signatures très élevés pour ne pas être un instrument dans les mains de groupes d'intérêt. »

C'est l'inverse, plus le seuil est élevé plus il est réservé aux riches organisations.

Plus le seuil de signatures est élevé, plus le nombre de groupes capables de lancer une initiative est restreint. Les groupes d'intérêt jouent toujours un rôle d'impulsion avec le RIC, quel que soit le seuil de signatures.

Il faut néanmoins garder en tête que, puisqu'un referendum suit automatiquement une proposition, il faut que l'initiative plaise à la majorité des votants pour être adoptée. Le poids des lobbies est donc moins fort que dans un système sans RIC, parce qu'il est toujours plus difficile de convaincre une majorité d'électeurs plutôt qu'une équipe restreinte d'élus au pouvoir.

« Le RIC doit exiger un quorum, pour garantir un minimum de participation des citoyens »

Cela pervertit le débat et fait entrer les abstentionnistes dans le « non ».

Ceux qui sont contre la proposition soumise à référendum ont intérêt à ne pas aller voter et à en parler le moins possible pour que les autres votants se désintéressent de la question. Le quorum est un excellent moyen de tuer le débat public.

D'ailleurs dans un RIC, le camp du 'non' part toujours avec un avantage.

Dans le doute les peuples votent toujours non.

S'il y a quorum ne faudrait-il pas en appliquer un aussi aux élus ?

Dans la pratique l'abstention n'est pas grave. Ce qui l'est c'est que ce soit toujours les mêmes qui s'abstiennent. Ce n'est pas le cas en Suisse où les citoyens se mobilisent en fonction des sujets.

« Le RIC à tous les niveaux (local et national), c'est le désordre »

Au contraire, dans les 4 'votations' annuelles des Suisses le fait qu'il y a ait des questions locales et des questions nationales multiplie les points d'attention et incite à vraiment lire les questions et à ne pas répondre mécaniquement.

« Le RIC n'a de sens qu'au niveau national »

Le RIC est un outil de démocratie directe qui fonctionne à tous les échelons.

C'est vrai qu'il doit d'abord fonctionner au niveau où les dépenses publiques se font. Au niveau national donc en France.

« Le RIC n'a de sens qu'au niveau local »

Le RIC doit d'abord avoir lieu au niveau où se collecte l'impôt.

Supposons, par exemple, que les citoyens d'une ville doivent voter pour ou contre la construction d'un pont financé par l'État français. Dans ce cas, ils diront « oui », car ils gagnent un pont sans le payer. C'est ce qui se passe dans les municipalités aux États-Unis, où – contrairement aux états - les déficits ont tendance à augmenter.

En revanche, lorsque le RIC porte sur le niveau où l'impôt est collecté, les effets vertueux cités plus haut sont visibles : les citoyens font des choix plus responsables que leurs élus. Par conséquent, en l'état actuel de l'organisation des pouvoirs en France, le RIC est intéressant surtout au niveau national. Si la France était amenée à donner à ses régions ou communes une plus forte capacité à lever l'impôt, alors introduire un RIC local aurait un sens.

**« Avec le RIC, les gens voteront moins »
On constate l'inverse, les citoyens votent plus, même s'ils ne votent pas toujours.**

Il est vrai que lorsque les occasions de voter sont nombreuses, les gens ont moins besoin de saisir chaque occasion.

On peut donc penser que la participation électorale à chaque élection baissera. Cependant, cela ne signifie pas que les gens votent moins. Au contraire, chaque citoyen, même en votant une fois sur quatre, votera plus qu'aujourd'hui parce qu'il se verra offrir beaucoup plus d'occasions (les référendums). Ainsi, actuellement, chaque Suisse vote beaucoup plus que chaque Français, en dépit d'un petit 45% de participation moyenne dans les votations suisses.

BIBLIOGRAPHIE

AUBERTJ.L., **Petite histoire constitutionnelle de la Suisse**, Société générale suisse d'histoire, 1975

ARRIAGA Manuel, **Rebooting democracy, A citizen's guide to reinventing politics**, Thistle Publishing, 2014

BOVENS Mark & WILLE Anchrit, **Diploma democracy, the rise of Political Meritocracy**, Oxford University Press, 2017

BRICHEZ Pierre-Alain, **Le referendum d'initiative citoyenne, l'instaurer en France, le préserver en Suisse**, BOD, 2019

CHOLLET Antoine, **Défendre la démocratie directe, sur quelques arguments antidémocratiques des élites suisses**, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2012

Constitution de la République Française, Dalloz, 2020

Constitution Fédérale Suisse, La Bibliothèque Juridique, 2018

GARÇON François, **Le modèle suisse**, Tempus, 2011

HIRSCHMAN Albert O, **Deux siècles de rhétorique réactionnaire**, Fayard, 1991

LAMBELET Jean-Christian, **De la démocratie directe en Suisse, son cadre, sa pratique, une analyse statistique et une évaluation sur le fond**, Slatkine, 2019

MAGNI-BERTON Raoul & EGGER Clara, **RIC, le référendum d'initiative citoyenne expliqué à tous**, FYP Editions, 2019

SMITH Daniel A & TOLBERT Caroline J, **Educated by initiative, The effects of direct democracy on citizens and political organizations in the American States**, The University of Michigan Press, 2004

Sites web

Le processus du RIC fédéral en Suisse

<https://www.ch.ch/fr/democratie/droits-politiques/initiative-populaire/timelineinitiative-populaire/>

Le site des votations pour le canton de Genève

<https://www.ge.ch/votations/20200927/federal/suisse/>